



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

D 32/11, 3

LE
CONCILE

PAR
M^{GR} DE SÉGUR

—
PRIX : 20 CENTIMES

NEUVIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

TOLRA ET HATON, LIBRAIRES-ÉDITEURS

68, RUE BONAPARTE, 68

1869

O U V R A G E S D E M^{GR} D E S È G U R

Au soldat en temps de guerre. In-18.	05 c.	Instructions familiares et lectures du soir 2 vol. in-12.	5 fr.	La Piété enseignée aux enfants. 1 vol. in-18 <i>franco</i>	5 fr.
Par la poste.	10 c.	Par la poste.	5 fr. 50 c.	La Présence réelle. In-18.	40 c.
Causeries sur le Protestantisme. 1 vol. in-18.	60 c.	Jésus-Christ. 1 vol. in-18.	60 c.	Par la poste.	50 c.
Par la poste.	70 c.	Par la poste.	70 c.	Prie-Dieu pour l'adoration du Saint-Sacrement. 1 beau vol. in-32.	60 c.
Le Concile. In-18.	20 c.	La Liberté. 1 vol. in-18.	1 fr.	Par la poste.	70 c.
Par la poste.	50 c.	Par la poste.	1 fr. 25 c.	La Religion enseignée aux petits enfants. In-18.	30 c.
La Confession. In-18.	20 c.	La Messe. In-18.	40 c.	Par la poste.	40 c.
Par la poste.	30 c.	Par la poste.	50 c.	Réponses aux objections les plus répandues contre la Religion. 1 vol. in-18.	50 c.
Conseils sur la confession. In-18. 40 c.	40 c.	Les Objections populaires contre l'Encyclique. 1 vol. in-18.	15 c.	Par la poste.	60 c.
Par la poste.	15 c.	Par la poste.	25 c.	— <i>Le même ouvrage</i> , édition de bibliothèque. 1 vol. in-12.	1 fr. 25
— sur la communion. In-18. 15 c.	15 c.	Le Pape. In-18.	15 c.	La Révolution. 1 vol. in-18.	60 c.
Par la poste.	20 c.	Par la poste.	25 c.	Par la poste.	70 c.
— sur la piété. In-18.	50 c.	Les Pâques. In-18.	05 c.	La Sainte-Vierge. 1 vol. in-18.	75 c.
Par la poste.	40 c.	Par la poste.	10 c.	Par la poste.	90 c.
— sur la prière. In-18.	20 c.	La Passion de N.-S. Jésus-Christ. In-18.	15 c.	Les Saints Mystères. In-18.	60 c.
Par la poste.	50 c.	Par la poste.	20 c.	Par la poste.	75 c.
— sur les tentations. In-18. 50 c.	50 c.	Pie IX et ses noces d'or.	40 c.	Le Souverain-Pontife. 1 vol. in-18 de 500 pages.	1 fr.
Par la poste.	40 c.	Par la poste.	50 c.	Par la poste.	1 fr. 20
Le Denier de S.-Pierre. In-18. 05 c.	05 c.	La Piété et la vie intérieure. — — NOTIONS FONDAMENTALES. In-18. 25 c.	25 c.	Le Tiers-ordre de Saint-François. In-18.	20 c.
Par la poste.	10 c.	Par la poste.	55 c.	Par la poste.	50 c.
La Divinité de J.-Christ. In-18. 20 c.	20 c.	— LE RENOUVELEMENT. In-18.	40 c.	La tres-sainte Communion. In-18. Par la poste.	20 c.
L'Église. In-18.	10 c.	Par la poste.	50 c.	Par la poste.	30 c.
Par la poste.	15 c.	— LE CHRÉTIEN VIVANT EN JÉSUS. 1 vol. in-18 de 500 pages.	1 fr.	Les Volontaires de la prière. In-18 le Cent.	1 fr. 50
L'Enfant Jésus. In-18.	20 c.	Par la poste.	1 fr. 20	Par la poste.	1 fr. 75
Par la poste.	50 c.	— NOS GRANDEURS EN JÉSUS. 1 ^{re} partie. 1 v. in-18.	1 fr. 50	Y a-t-il un Dieu qui s'occupe de nous ? In-18. Par la poste.	10 c.
La Foi devant la science moderne. in-18.	40 c.	Par la poste.	1 fr. 50	Par la poste.	15 c.
Par la poste.	50 c.	— NOS GRANDEURS EN JÉSUS. 2 ^e partie. 1 vol. in 18.	1 fr. 50		
Les Francs-Maçons. In-18.	50 c.				
Par la poste.	40 c.				
Grosses vérités. In-18.	10 c.				

LE CONCILE

PROLOGUE

D'APRÈS NATURE

L'autre jour, sous une charmille d'une des barrières les mieux fréquentées de Paris, une douzaine de francs-maçons, typographes, ébénistes, tailleurs, contre-maîtres d'ateliers, tous grands lecteurs du *Siècle*, de l'*Opinion nationale*, du *Rappel*, du *Charivari*, du *National*, étaient attablés et causaient religion.

Ils étaient présidés par un énorme cruchon, posé au milieu de la table et déjà presque vidé; ils parlaient du Concile.

« Ah çà ! Fr. . . , dit l'un d'eux, vidons un peu cette question-là ! Il faut y voir clair une bonne fois. Que chacun dise sa pensée : la lumière jaillira du choc de la discussion. » Il avait l'œil brillant, le verbe haut ; et le grand cruchon lui avait communiqué de son ardeur. « Bien dit ! » s'écrièrent les camarades ; « à toi de commencer. »

Voici le résumé de ce fraternel colloque, écho fidèle de ce que débite journellement la mauvaise presse de Paris.

LE CONCILE.

Le Fr. : MOUCHAMIEL, de la Loge *la Rose du parfait silence*, donna le premier son avis : « Moi, je ne prends pas ce Concile au sérieux, dit-il ; à quoi d'abord cela peut-il servir, un Concile oecuménique ? Est-ce que nous avons besoin de leurs Conciles au dix-neuvième siècle ? N'avons-nous pas nos académies, nos réunions publiques, nos clubs, nos assemblées législatives, nos cinq ou six cents Loges ? C'est ça qui fait nos affaires et qui pousse au progrès. Mais le Concile, il va nous parler de religion, de paradis, d'enfer, de dimanche, de messe, de confession, de choses de l'autre monde qui ne servent à rien dans celui-ci. Mon avis, à moi, c'est que ces Évêques-là vont perdre leur temps, et qu'ils ne devraient pas se déranger pour si peu. Voilà ! »

Le Fr. : COQUELICOT, de la L. : *le Val d'Amour* : « Fr. :., tu ne vois donc pas que ce sont des propres à rien, qui se réunissent pour se reposer, bien manger, bien s'en donner, passer du bon temps là-bas à Rome ? Ils n'en font jamais d'autres. Ces gens d'Église, comme le disait un fameux, sont des oisifs, des improductifs. Comprends-tu ça ? »

Le Fr. : BATAPOIL, de la L. : *les Cornich. : fidèles* : « Eh bien ! moi je crois que ce sera très-sérieux. Mais c'est égal : je n'ai pas peur. On dit que des ministres protestants se sont réunis plusieurs fois dans ces derniers temps à Paris, à Genève, à Nîmes, en Prusse, en Angleterre, est-ce que je sais ? ils n'ont pu s'entendre sur rien, et s'en sont allés brouillés à mort. Croyez-moi, Fr. :., ce sera tout de même,

à leur Concile de Rome ; nous allons rire ; ce sera comme dans nos clubs pour les élections, et encore pis ! Car ils viennent de partout ; ils parlent trente-six langues ; et puis on connaît les catholiques ; on sait que c'est un tas d'entêtés qui ne veulent rien entendre à rien, des intolérants. *L'Opinion* disait hier (donc c'est sûr) que dans les Conciles *cuméniques*, comme ils disent, ils ne font que se disputer, crier, se prendre aux cheveux, et n'aboutissent à rien du tout ; moi, je n'ai pas peur d'eux. C'est mon avis. »

Le Fr. . MINUS-HABENS de la L. . *le Progrès de la Science universelle* : « Et moi, je vous dis qu'ils s'entendront parfaitement. Ils voient que nous voulons nous passer d'eux, que la liberté et le progrès marchent, que la science nous a tous émancipés ; ils voient que le monde ne veut plus obéir qu'à la raison ; que les idées modernes, le commerce, le bien-être, la civilisation, ont le dessus ; ils voient que les peuples libres, arrivés à leur majorité, vont devenir frères ; que tout le monde sera heureux, et que nous n'aurons plus besoin d'eux ni de leurs messes. Alors, vous comprenez la chose ? ils sont tous furieux, et le Pape les appelle pour enrayer le progrès, pour nous replonger dans l'ignorance et dans l'esclavage ! Ils veulent nous ramener au moyen âge, pas autre chose, c'est clair ! »

Le Fr. . GRIPPESOU, de la L. . *Clémentine Amittie cosmopolite* : « Pas du tout ; tu n'y entends rien. Il faut aller au fond de leurs complots contre la société ; et je vous dis que c'est à

notre bourse qu'ils en veulent. Leur Concile n'est qu'un moyen d'extorquer de l'argent. Ils veulent boire la sueur du peuple. Ils ne vivent que pour l'argent : c'est connu ! Ils ne pensent qu'au temporel. Le Pape voit que son temporel s'en va, et il assemble le Concile pour sauver la caisse. Ce n'est pas autre chose. Je ne suis pas prophète ; mais vous verrez qu'ils ne vont parler là-bas que d'argent ; ils vont rétablir la dime ; et nous allons être tous plumés, fricassés. »

Le Fr. : BUCHARD, de la L. : *Tolérance et Fraternité* : « Bah ! ce n'est pas ça. Pie IX n'est pas un homme d'argent. Mais la maçonnerie devrait éreinter tous ces gens-là, et empêcher à tout prix leur Concile. Voyez-vous, ils sont les ennemis du peuple. Ils vont s'entendre contre nous avec les rois, les princes, tous les aristocrates ; et vous allez voir qu'après leur Concile les princes vont dire aux Evêques : « Soutenez-nous, et nous vous soutiendrons ; » les Evêques diront de même ; et nous voilà flambés ! Je suis sûr que ce sont les rois qui ont dit au Pape de tenir son Concile. Ils s'entendent tous ! »

Le Fr. : CHAFOUIN, de la L. : *la Perspicacité extraordinaire* : « Je ne pense pas tout à fait comme ça, moi. Je crois plutôt que le Concile se tient pour mettre dedans les gouvernements, tout comme les peuples. Le Pape et ses Evêques, c'est connu, se figurent qu'ils sont les maîtres de tout, que les rois, les princes, tous les pouvoirs, même la souveraineté nationale et le suffrage universel, doivent prendre leurs or-

dres et ne rien faire sans leur permission. C'est leur idée; ils l'ont toujours eue, et on ne la leur ôtera pas de la tête. Comme ils s'aperçoivent qu'on ne veut plus entendre de cette oreille-là, et que chacun veut être maître chez soi, pour lors ils vont fulminer. Mais ça ne prendra pas; nous sommes dans un siècle de lumière; les gouvernements ne se laisseront pas faire; ils empêcheront, c'est leur droit, qu'on publie les décrets, que les curés les enseignent; ils mettront en prison tous ceux qui les soutiendront, et ils feront bien. Moi, je ne connais que ça : l'énergie et la liberté. »

Le Fr. : FLAMBARD, de la L. : *les Sereins* : *philanthropes* : « Sois tranquille, Fr. : , la maçonnerie veille; nos Fr. : ne sont pas endormis, et c'est d'eux qu'il faut tout attendre. Pendant que le Pape fera son Concile à Rome, nos Vén. : feront le leur à Naples, ou à Paris, ou à Genève. C'est décidé; et le libérateur, le Gr. M. : Garibaldi a son œil d'aigle ouvert sur les menées des cléricaux. Le Concile Maç. : va nous donner le symbole de la raison et de la science, comme j'ai entendu dire. Nos Fr. : vont contre-carrer tant qu'ils pourront le Concile du Pape, et, comme ils ont le bras long en Italie, en France, en Belgique, en Allemagne, en Amérique, partout, laissons-les faire. »

Le Fr. : BAUDRUCHE, de la L. : *la Douce Espérance* : « Eh bien, moi, quoi que vous en disiez, je ne suis pas fâché du tout de ce Concile. Savez-vous ce que ce sera? Tout simplement l'enterrement de l'Église et de la papauté, et de

toute la vieille machine catholique. Croyez-moi, le Pape voit que sa souveraineté craque, et il appelle, malgré lui, les Evêques à son secours. Ceux-ci vont lui rogner ses vieux privilèges ultramontains; ils vont le mettre à la raison et ne plus le laisser maître de tout, avec ses bulles, ses encycliques, ses *Syllabus*, etc.; cela va être la révolution dans l'Eglise; tout comme en 89, les états généraux ont fait la révolution en France contre la vieille monarchie. Sans le Pape, l'Eglise ne sera plus rien, nous en viendrons bientôt à bout, et voilà pourquoi, moi, Baudruche, je vous dis que le Concile est la fin de tout, et je vous invite à l'enterrement du Pape et de l'Eglise pour le 8 décembre au Vatican, à dix heures très-précises ! »

Le Fr. : BOUCHON, de la L. : *la Délicate Tempérance* : « Donc, les amis, nous voilà tous à peu près d'accord ! Abandonnons-nous à la douce gaieté maç. : Buvons à la santé du Concile dont nous serons les héritiers, et que tout le vieux monde catholique ne nous apparaisse plus comme un spectre menaçant ! »

Le cruchon était vidé, on avait été jusqu'au fond de... de la question. « Ainsi soit-il ! » dirent en chœur ces pauvres égarés, victimes de la presse impie et révolutionnaire.

Pour nous, après avoir entendu ces inepties, qui ne méritent pas de réponse, étudions sérieusement la question du CONCILE.

I

Ce que c'est qu'un Concile.

Le mot *Concile* vient du latin et veut dire *Assemblée*. Un *Concile*, c'est tout simplement une réunion d'Évêques assemblés selon certaines règles tracées par l'Église et ayant pour objet de discuter les choses de la Religion.

Ainsi réunis, les Évêques s'éclairent mutuellement, discutent les points difficiles, mettent en commun les lumières de leur expérience, de leur savoir et de leur zèle, et prennent toutes les décisions qui leur semblent utiles pour le bien spirituel des peuples. Rien de plus naturel, rien de plus sage et de plus excellent qu'une réunion de ce genre. Les hommes s'assemblent pour discuter et pour traiter toutes sortes d'affaires : pourquoi nos Evêques ne s'assembleraient-ils pas pour discuter et pour décider les plus importantes de toutes les affaires, celles qui concernent la gloire du bon DIEU, le bien et le salut éternel des hommes ?

En outre, rien de plus catholique ; car l'Église, comme son nom même l'indique, est une grande assemblée, une grande et intime association. Ses Conciles, ou assemblées d'Évêques, réalisent donc une pensée fondamentale de l'institution de l'Église catholique.

Il y a dans l'Église trois espèces de Conciles : les Conciles *provinciaux*, composés des Évêques d'une province ecclésiastique, et présidés

par l'Archevêque ou Métropolitain⁴; les Conciles *nationaux*, composés de tous les Archevêques et Evêques d'une même nation et présidés par un Primat, ordinairement Légat du Pape⁵; enfin, les Conciles *œcuméniques* ou généraux, dont nous allons nous occuper tout spécialement dans ce petit opuscule.

II

Ce qu'il faut pour qu'un Concile soit vraiment œcuménique.

Œcuménique vient du grec et veut dire : formé de tout l'univers habité. On appelle ainsi les Conciles généraux parce que le Pape, Chef suprême de l'Église universelle, convoque en Concile tous les Evêques des cinq parties du monde.

Pour qu'un Concile soit vraiment œcuménique, il faut d'abord qu'il soit convoqué par celui-là seul qui a autorité sur tous les Evêques du monde, c'est-à-dire par le Souverain-Pontife, Vicaire de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, Chef et Pasteur de l'Église catholique, Evêque des Evêques, et seul successeur de saint

⁴ Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, la *province ecclésiastique* de Paris est composée de l'Archevêché de Paris et des Evêchés de Versailles, de Chartres, d'Orléans, de Blois, de Beauvais et de Meaux. Il y a en France dix-neuf provinces ecclésiastiques, autant que d'Archevêchés. Les Conciles provinciaux n'ont force de lois que lorsqu'ils ont été approuvés à Rome.

⁵ Les Conciles nationaux ne peuvent être légitimement assemblés que du consentement et par l'ordre du Souverain-Pontife; à plus forte raison doivent-ils être confirmés par l'autorité du Saint-Siège.

Pierre, Prince des Apôtres. Le Pape convoque publiquement et solennellement tous les Évêques pour le Concile au moyen d'une lettre appelée *Bulle d'indiction* ou de *convocation*.

Il faut, en second lieu, que le Concile soit présidé par le Pape en personne, ou du moins par un ou plusieurs Légats, expressément chargés par lui de cette fonction si importante. Seul, le Pape a le droit de présider le Concile, que seul il a eu le droit de convoquer.

En troisième lieu, il faut que tous les Évêques du monde aient été convoqués : d'abord, parce que tous étant Juges et Docteurs de la foi, tous ont le droit de juger les différents points de doctrine proposés au Concile ; et ensuite parce que tous étant Pasteurs d'une partie du peuple chrétien¹, tous ont le droit et le devoir de discuter et de régler avec le suprême Pasteur ce qui est utile au bien des fidèles.

Mais s'il est nécessaire que tous les Évêques du monde aient été convoqués au Concile, il n'est pas nécessaire que tous y assistent. Beaucoup peuvent être empêchés de s'y rendre par des raisons très-légitimes. Il y a eu des *sessions* ou séances du Concile œcuménique de Trente qui n'ont eu que trente-cinq Évêques présents autour des Légats du Pape. Le nombre des

¹ Chacune de ces parties constitue ce qu'on appelle un *diocèse*. L'Église universelle est le diocèse universel du Pasteur universel, gouvernée par le Pape ; mais ce diocèse universel est divisé en un grand nombre de diocèses particuliers, gouvernés chacun par un Évêque particulier. Le nombre des diocèses varie au gré du Souverain-Pontife, qui seul a le droit d'ériger ou de supprimer un diocèse.

Évêques présent ne fait absolument rien à l'*œcuménicité* d'un Concile.

Enfin, pour qu'un Concile soit vraiment œcuménique, il faut que tous ses décrets soient approuvés et définitivement confirmés par le Souverain-Pontife lui-même. Jusque-là ce ne sont que des projets de lois. Seule l'autorité suprême du Pape donne définitivement à ces décrets force de lois.

Voilà ce qui est nécessaire pour qu'un Concile soit œcuménique: convocation par le Pape; convocation de tous les Évêques du monde; présidence par le Pape ou par ses Légats; confirmation par le Pape. Quand un Concile réunit ces quatre conditions, il est vraiment et légitimement œcuménique. Si une seule vient à faire défaut, le Concile n'est plus qu'une assemblée d'Évêques, dont les décisions n'obligent point en conscience.

III

Si les Conciles généraux sont nécessaires, et si le Pape est obligé, pour gouverner l'Église, d'assembler ainsi tous les Évêques en Concile.

Non, le Pape n'est jamais *obligé* de rassembler les Évêques en Concile, et le Concile général n'est pas absolument nécessaire pour le gouvernement de l'Église.

Néanmoins il est certain que, dans l'institution de l'Église et dans son gouvernement général, les Conciles ont été voulus et prédesti-

nés par le Fils de DIEU comme un des moyens les plus puissants de faire triompher la foi, de réprimer l'erreur et de sanctifier l'Église.

Le gouvernement normal, c'est-à-dire régulier et habituel de l'Église, consiste dans l'exercice de l'autorité suprême et infaillible du Souverain-Pontife, Docteur et Pasteur de l'Église universelle, et dans l'exercice de l'autorité des Évêques, Docteurs et Pasteurs de chaque diocèse en particulier. Voilà ce qui est absolument et toujours nécessaire au gouvernement de l'Église.

Cependant il peut devenir, sinon nécessaire, du moins très-utile aux intérêts religieux que le Chef de l'Église assemble extraordinairement autour de lui tous ses vénérables frères les Évêques, afin de combiner plus efficacement avec eux les moyens de défendre et de définir la foi, d'écraser les hérésies, de conserver et de propager la religion, de réformer les abus, d'augmenter la piété, de sanctifier le clergé et les fidèles. Lorsque le Pape juge que ce remède extraordinaire est utile au salut des âmes, il convoque le Concile général, et tous les Évêques sont obligés en conscience de répondre à son appel. A moins d'être légitimement empêchés, ils se rendent au lieu indiqué pour le Concile ; et le jour fixé par le Pape étant arrivé, le Concile œcuménique ouvre solennellement ses séances.

Un Concile général est donc essentiellement un moyen, un remède extraordinaire dans le gouvernement de l'Église. C'est comme une

réunion extraordinaire des principaux représentants d'une famille, convoquée et présidée par le chef de la famille pour prendre une décision très-importante ou pour échapper à quelque grave danger qui menace l'honneur ou la fortune ou la vie des membres de la famille.

IV

Pourquoi Pie IX convoque, en ce temps-ci, un Concile oecuménique.

Parce que, à la lumière de l'Esprit-Saint et en sa qualité de Chef de l'Église, il juge qu'il est utile et très-utile de le faire.

Et pourquoi juge-t-il de la sorte ? Il faudrait être aveugle, sourd et absolument étranger à ce qui se passe pour ne pas le comprendre du premier coup. Depuis le Concile de Trente, c'est-à-dire depuis trois siècles, les dangers que courent la foi et l'Église se sont accrus démesurément, par suite d'une quantité de causes plus perverses les unes que les autres :

La renaissance des théories du paganisme sur la littérature, la science, les arts, la politique a introduit dans la société chrétienne un élément délétère qui la mine chaque jour ;

Les mille sectes protestantes avec toutes les folies du *libre examen* ont bouleversé le christianisme dans presque toute l'Europe et ont infecté l'Amérique, l'Asie, le monde entier ;

Les révoltes protestantes ont enfanté les révoltes politiques ; la démagogie, qui n'est autre

chose que la révolte des peuples contre leurs princes légitimes, est venue s'installer côte à côte avec le césarisme, c'est-à-dire avec l'exercice arbitraire du pouvoir et avec la révolte des princes contre les lois de JÉSUS-CHRIST et de l'Église ; de là des bouleversements profonds dans ce bel ensemble que l'on appelait la Chrétienté, où l'autorité des Souverains et la liberté des peuples étaient si merveilleusement protégées par l'influence sacrée et souveraine de l'Église ; de là des désordres très-graves qui menacent le salut des âmes et auxquels il faut que l'Église porte remède ;

Puis le *jansénisme*, avec ses hypocrisies et ses ruses qui ont altéré la vraie piété dans beaucoup de contrées catholiques ;

Puis d'autres rébellions très-dangereuses, surtout dans leurs conséquences connues sous le nom de *gallicanisme*, et qui ont faussé très-profondément les rapports de l'État avec l'Église, des Évêques avec le Saint-Siège, préparant ainsi des schismes, des ruines sans nombre ;

Enfin, la grande révolte antichrétienne, appelée par excellence la *Révolution* ; révolte qui couronne toutes les autres, qui nie le christianisme et l'autorité sociale de l'Église ; qui separe effrontément l'homme de DIEU, la raison de la foi, la société de l'Église, la terre du ciel ;

La Révolution qui veut transformer, c'est-à-dire bouleverser toute l'Europe chrétienne, tout le monde catholique, en détruisant toutes les traditions, toutes les institutions, tout le passé, et en organisant ce qu'elle appelle le

monde nouveau en dehors de DIEU, en dehors de JÉSUS-CHRIST, en dehors de la foi et de l'Église; la Révolution universelle comme l'Église, qui, personnifiée dans les *sociétés secrètes* et en particulier dans la *franc-maçonnerie*, enveloppe tout l'univers d'un immense réseau de conspirations et de blasphèmes.

En présence de ces périls, de ces ruines accumulées les unes sur les autres; en présence du déluge révolutionnaire dont les flots, chaque jour grossissants, menacent de tout submerger; en présence de l'oubli des principes les plus fondamentaux, du danger que courent les fidèles de se laisser séduire par tant d'erreurs; en présence de la falsification presque générale et de l'autorité et de la liberté, le souverain Pasteur des peuples et des âmes a jugé qu'un remède extraordinaire devenait indispensable; et comme, d'autre part, les chemins de fer et la vapeur rendent beaucoup plus facile que par le passé la réunion de tous les Évêques du monde, il n'a pas hésité à convoquer à Rome, au Vatican, tous ses vénérables Frères les Évêques en Concile général pour le 8 décembre de l'année 1869.

Voilà pourquoi, malgré les révolutions et les bruits de guerre, malgré le mauvais vouloir de plusieurs gouvernements, malgré la dépense, malgré le remue-ménage que cette grave mesure va nécessairement occasionner dans l'Église entière, le grand et saint PIRE IX a convoqué et a eu mille fois raison de convoquer un Concile œcuménique.

V

De quoi va s'occuper le Concile.

Il va s'occuper de tout ce qui est bon et utile au salut du monde. Il va s'occuper de sauver les âmes que menacent mille et une erreurs; de sauver les sociétés que menacent et la fausse autorité, et les fausses libertés, et le socialisme; de sauver malgré eux ceux-là mêmes qui ne veulent pas être sauvés.

Le Concile s'occupera de tout ce dont il devra s'occuper; il ne s'occupera pas de ce dont il ne doit pas s'occuper, n'avez aucun souci sur ce point. « Mais s'il allait faire des imprudences? » — Bonnes âmes, n'avez pas peur! Le bon Dieu y a pourvu; il a mis son Église, et, d'une manière toute spéciale, son Église assemblée en Concile, dans l'heureuse impossibilité de faire ce que font les autres puissances de ce monde : des imprudences, des balourdises, des fautes. Le Concile ne fera pas d'imprudences, parce que la souveraine et éternelle Prudence le dirigera et l'animera. Si vous êtes catholique, c'est pour vous article de foi; et si vous ne l'êtes pas, croyez-nous-en du moins le passé dix-huit fois séculaire de l'Église.

« Mais on dit qu'il va s'occuper de questions politiques? » — Sans aucun doute; mais il n'y touchera que par le côté qui le regarde, c'est-à-dire par le côté moral qui inté-

1...

resse directement le salut des âmes, les droits de la vérité et de la justice, le règne de Notre-Seigneur Jésus-CHRIST ici-bas. Du moment que les hommes et les principes sont en jeu, la vérité est en jeu, la morale, la justice, la loi divine, l'Évangile, le salut et la perte des âmes sont en jeu ! Or, tout cela regarde directement et avant tout l'Église. Dans le Concile du Vatican, l'Église rassemblée ne s'occupera des questions politiques qu'à ce point de vue tout religieux. Donc, là encore, n'ayez pas peur !

« Mais s'il définissait l'infailibilité du Pape ? »

— Eh bien, l'infailibilité du Pape, qui n'est encore qu'une tradition constante et assurée, une doctrine absolument certaine dans l'Église, deviendrait un *dogme* proprement dit, et qui-conque oserait le nier serait hérétique. Si le Concile la définit, c'est que l'Esprit-Saint jugera bon qu'elle soit définie ; sinon, nous serons dans l'état où nous sommes aujourd'hui. Y a-t-il là de quoi tant s'agiter ?

« Mais si le Concile allait reparler du *Syllabus* ? » — S'il en reparle, c'est qu'il sera utile aux âmes et au monde chrétien d'en reparler. S'il n'en reparle pas, le *Syllabus* demeurera ce qu'il est et ce qu'il ne peut cesser d'être : une solennelle énumération des principales erreurs philosophiques, politiques et sociales que la renaissance des idées païennes, le protestantisme et l'impiété révolutionnaire ont mises en vogue depuis deux ou trois cents ans. Car, bien compris, ce *Syllabus* n'est pas autre chose. C'est tout simplement une liste de quatre-vingt-trois *propo-*

LE CONCILE.

ations qui expriment et résument les principales erreurs du monde moderne.

Que d'inepties on a dites et écrites au sujet de ce pauvre *Syllabus*! Dans tous les clubs, dans tous les journaux de bas étage, on crie contre lui, comme les chiens aboient après la lune. Je mets en fait que sur vingt personnes qui en parlent il n'y en a pas deux qui sachent clairement ce que c'est. Aux dernières élections de Paris, un barbier causait politique avec un monsieur qui se faisait couper les cheveux. On discutait deux candidatures, dont l'une ouvertement catholique. Ce barbier était un honnête homme; il allait même à la Messe le dimanche. « J'espère, mon cher, lui dit sa pratique, que vous allez voter avec nous pour M. C***? — Oh! pour cela, monsieur, je ne peux pas vous le promettre. — Eh, pourquoi donc? M. C*** est le plus excellent homme du monde; il a toutes les qualités que nous cherchons dans un bon député. — C'est vrai, monsieur, on dit que c'est un bien brave homme, bien charitable, bien ami du pauvre monde; mais il paraît que c'est un *Syllabus*. — Un *Syllabus*! répond le monsieur tout étonné. Voulez-vous rire? — Non, monsieur; c'est très-réel; on m'a assuré que c'était un *Syllabus*. — Et qu'est ce que c'est qu'un *Syllabus*? — Ma foi, monsieur, je ne le sais pas bien, mais il paraît que c'est très-mauvais. » Le fait est historique. Le monsieur expliqua au digne perruquier ce que c'était que le *Syllabus*; et le brave homme, voyant qu'on s'était moqué de lui, vota chrétiennement.

Je vous le répète : n'ayez pas peur ! Le bon DIEU s'y entend mieux que vous, et le Saint-Esprit a trop d'esprit pour dire ce qu'il ne faut pas dire et pour taire ce qu'il ne faut pas taire. Or, le Saint-Esprit est l'Esprit même de l'Église et de ses Conciles. Soyez sûr qu'il n'abdiquera pas au dix-neuvième siècle.

VI

De l'infailibilité des Conciles, et comment Notre-Seigneur y enseigne en la personne du Pape et des Évêques.

Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST est la Vérité incarnée, et il a dit que *« le ciel et la terre passeraient, mais que sa parole ne passerait pas. »*

Or, entre toutes les paroles divines qu'il a laissé tomber sur le monde pour le vivifier et le féconder, il n'en est peut-être pas de plus importantes, de plus solennelles, que celles-ci, adressées à saint Pierre et aux Apôtres, et, en leur personne, au Pape et aux Évêques, successeurs de saint Pierre et des Apôtres. Méditez-les, de grâce, et n'oubliez pas que c'est DIEU qui parle : *« Recevez le Saint-Esprit, dit le Sauveur. De même que mon Père m'a envoyé, moi, je vous envoie. Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc ! enseignez tous les peuples. Apprenez-leur à observer toutes mes lois. Celui qui croira sera sauvé ; celui qui ne croira point sera condamné. Voici que je suis moi-même avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde. »*

Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise. Lorsque deux ou trois d'entre vous (à plus forte raison, tous ou presque tous) seront réunis en mon nom, je serai là au milieu d'eux. Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux; et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux. »

Est-ce clair? et ne sont-ce pas là de fameuses lettres de créance pour la sainte Église et pour ses Conciles?

Oui, JÉSUS-CHRIST, le Fils éternel de DIEU; JÉSUS-CHRIST, vrai DIEU et vrai homme, seul et unique méditateur de DIEU et des hommes, seul Roi et Seigneur des créatures, seul dispensateur de l'Esprit-Saint, seul dispensateur de la vérité divine, de l'infailibilité, de l'autorité, de la toute-puissance spirituelle; JÉSUS-CHRIST est avec le Pape son Vicaire et son représentant visible, et avec les Évêques de son Église. C'est lui qui, par le Pape, avec le Pape et dans le Pape, convoque, préside, dirige, confirme tous les Conciles; c'est lui qui, par les Pères des Conciles (c'est le nom qu'on donne aux Évêques qui y prennent part), juge et décrète ce qui est vrai, bon, juste et utile; c'est lui qui par eux condamne les erreurs, anathématise ce qui est pervers et mauvais.

L'Esprit-Saint, qui est l'âme et la lumière et l'infailibilité des Conciles généraux, est l'Esprit même de l'Église. Il est l'Esprit de JÉSUS-CHRIST, répandu du haut des cieux par ce divin Chef pour être la vie de l'Église, pour la garder de toute

erreur, pour la diriger, la féconder et la sanctifier tous les jours jusqu'à la fin des temps. Si l'Esprit-Saint assiste et anime toujours l'Église, à plus forte raison le fait-il lorsqu'elle est rassemblée en Concile, au nom et pour l'amour de JÉSUS-CHRIST. Et après cela vous avez peur que l'Église ne fasse des bévues? Mais ce ne serait pas même Gros-Jean voulant en remonter à son Curé! Avez-vous, de grâce, plus d'esprit que le Saint-Esprit? êtes-vous plus sage que la Sagesse?

JÉSUS-CHRIST est avec l'Église; il est, il sera avec le Concile. Adorons, réjouissons-nous, soumettons-nous, espérons, aimons et ne craignez rien.

VII

Sur quel porte l'Infaillibilité de l'Église et des Conciles.

Dans l'enseignement de l'Église, il y a deux choses très-distinctes :

1° L'exposition et la définition des vérités révélées ou inspirées; et cette partie de l'enseignement catholique nous oblige à *croire*, sous peine non-seulement de désobéissance, mais sous peine d'hérésie. L'ensemble de ces vérités révélées et définies fait l'objet de la *foi* proprement dite;

2° Tout le reste de l'enseignement de l'Église, qui exige de la part de tous les chrétiens sans exception non la *foi*, mais la *soumission* sincère,

cordiale, intérieure et extérieure : cette obéissance, non moins que la foi, oblige sous peine de péché grave. Elle porte, sans aucune distinction, sur tout ce que l'Église enseigne, décrète, décide, ordonne, défend. La foi repose sur l'infaillibilité doctrinale proprement dite : l'obéissance sur l'autorité souveraine de l'Église et du Saint-Siège Apostolique.

Tout ce que l'Église décide et décrète, Notre-Seigneur le décide et le décrète par elle. Elle est la grande voix de JÉSUS-CHRIST au milieu du monde. Si l'Église, assemblée en Concile, pouvait se tromper en quelque point que ce fût, ce ne serait plus « *la colonne et le fondement immuable de la vérité,* » comme l'appellent les saintes Écritures ; ce ne serait plus la voix de DIEU parlant aux hommes ; ce ne serait plus JÉSUS-CHRIST ; ce ne serait plus l'Esprit-Saint.

Non, l'Église ne peut errer *en rien*. Elle ne peut se tromper ni sur le dogme ni sur la morale, ni sur la sainteté des règlements et des réformes disciplinaires ; elle ne peut se tromper sur l'étendue ni sur l'application de sa propre puissance ; ce qu'elle enseigne, elle a, par cela seul qu'elle l'enseigne, le droit de l'enseigner ; ce qu'elle ordonne, elle a le droit de l'ordonner ; ce qu'elle condamne, elle a le droit de le condamner. De même qu'elle ne peut pas faire d'imprudence, elle ne peut pas empiéter sur les droits légitimes de qui que ce soit. Elle ne peut pas même le vouloir. Notre-Seigneur et l'Esprit-Saint, l'Esprit de vérité et de justice, sont là pour l'en empêcher ; mais

elle n'en a pas la moindre envie, ni le moindre besoin : ceux qui l'en accusent sont de pauvres esprits de travers, qui blasphèment ce qu'ils ignorent et qui, de bonne ou de mauvaise foi, répètent les calomnies séculaires des hérétiques et des impies de toutes les couleurs. L'Église empiète sur les droits de l'Etat comme le pauvre agneau de la fable empiétait sur les droits du loup.

Demeurons dans la sécurité la plus profonde en face du grand Concile de PIE IX, et saluons d'avance les salutaires vérités, les saintes et justes règles qu'il nous apportera par ses décrets. Son infailibilité et son autorité souveraine porteront sur tout ce qu'il décrètera.

VIII

Pourquoi, même en dehors de l'assistance du Saint-Esprit, l'autorité d'un Concile général est ce qu'il y a de plus grand et de plus respectable au monde.

Comment en serait-il autrement? Par sa seule composition, un Concile général offre un ensemble de garanties intellectuelles et morales que ne saurait offrir au même degré aucune autre assemblée du monde :

Ce sont près de mille vieillards, presque tous distingués entre leurs concitoyens et revêtus de la confiance publique. Pas un seul qui ne soit sans un certain savoir;

Plusieurs, beaucoup même, remarquables

par leur intelligence, leur science, leur caractère ;

Presque tous, beaucoup plus distingués par l'esprit et par le cœur que la plupart des magistrats séculiers de leur pays ;

Tous ayant la science des sciences, celle de l'expérience ; tous habitués à gouverner les hommes, habitués aux difficultés pratiques de la vie et des affaires, désillusionnés sur les grandeurs au milieu desquelles ils vivent chaque jour ;

Tous graves et sérieux par état, ayant nécessairement beaucoup lu et beaucoup appris ; ne s'occupant d'ordinaire que de choses importantes, nobles, élevées ;

La plupart ayant beaucoup souffert ;

Tous ou presque tous éminents par leurs vertus, très-dévoués à leurs devoirs, chastes, sans intérêt de famille puisqu'ils ne sont pas mariés, d'une vie sobre et souvent fort austère, la plupart irréprochables à tous égards et estimés même de leurs ennemis.

Où trouver, dites-moi, une réunion d'hommes pareils dans une assemblée quelconque sur la terre ?

Et puis, quel désintéressement forcé dans des affaires générales qui regardent le bien du monde entier, et non pas seulement un pays en particulier ! Si les Évêques de France, par exemple, discutaient seuls, dans un Concile général, telle ou telle question qui intéresse plus directement la France, on pourrait leur dire : « Votre jugement est suspect : vous

prenez parti pour celui-ci contre celui-là ! vous êtes impérialistes, ou légitimistes, ou républicains. Vous êtes des hommes de parti, et vous votez selon vos passions politiques. » Mais lorsque ces mêmes questions sont discutées et décidées par sept ou huit cents autres Évêques, absolument étrangers à la France et aux passions politiques qui la divisent, tous absolument désintéressés dans cette discussion, que peut-on, je le demande, objecter de tant soit peu raisonnable, soit contre l'esprit, soit contre la décision du Concile ?

« Les Évêques étrangers ne connaissent pas la France, » dira-t-on peut-être. Eh ! nos Évêques ne seront-ils pas là précisément pour faire connaître en gros et en détail le pour et le contre, pour signaler les difficultés spéciales de chaque question ? Chaque Père du Concile entendra ainsi « le son de toutes les cloches, » et tous décideront en pleine connaissance de cause. Jamais des juges n'auront pu être mieux informés.

Et ce qui est vrai de la France, est vrai de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Pologne, de l'Amérique, de la Chine, de tous les pays de missions, etc., etc. C'est incomparable !

En outre, toutes les questions dogmatiques, canoniques, disciplinaires, politiques, seront présentées à chacun des Juges, déjà profondément et consciencieusement élaborées par des Commissions spéciales qui, depuis longtemps, les travaillent, les étudient, les examinent sous

toutes leurs faces, en sondent toutes les difficultés. Ces Commissions sont formées des hommes les plus compétents et les plus doctes de tous les pays du monde; leurs travaux, discutés et discutés encore, imprimés par l'ordre du Saint-Père, seront entre les mains de chaque Évêque comme un dossier aussi honnête, aussi lumineux que possible, et ils serviront au Pape, Chef et Président du Concile, à apprécier et à discuter plus parfaitement, à juger avec une lumière plus complète les décisions qui seront proposées par les Pères du Concile : car, dans l'Église assemblée comme dans l'Église dispersée, le Pape est le Juge des Juges, le Docteur des Docteurs, le Père des Pères, l'Évêque des Évêques, la Lumière des Lumières.

Quelles discussions, dites-moi, pourraient se présenter à des juges, dans des conditions pareilles? Et que de pure lumière pour éclairer une décision! Je le répète : c'est tout simplement merveilleux, incomparable; et un Concile œcuménique, lors même qu'il ne serait pas divinement et surnaturellement inspiré, serait, pour ainsi dire, infaillible.

Donc, humainement parlant et en dehors des certitudes de la foi, le Concile du Vatican sera nécessairement très-grand, très-respectable; et il n'y aura que les étourdis à traiter ses décisions à la légère.

IX

**Comment se préparent et se tiennent les séances
d'un Concile œcuménique.**

C'est là encore, à tous les points de vue, ce qu'il y a de plus vénérable et de plus splendide sur la terre.

D'abord, les Pères du Concile, assistés chacun d'un ou de plusieurs théologiens choisis, ont étudié depuis longtemps et examinent encore chaque affaire en leur particulier.

Par les soins du Pape ou de ses Légats, ils sont répartis en plusieurs *Congrégations* ou *bureaux*, entre lesquels les affaires sont distribuées.

Lorsque chaque *Congrégation* a bien examiné, discuté, approfondi et décidé les affaires spéciales qui lui sont soumises, il y a ce qu'on appelle *Congrégation générale*, c'est-à-dire réunion de tous les Pères, sous la présidence du Pape ou de ses Légats, pour discuter de nouveau et, s'il se peut, pour formuler une décision définitive. Si l'affaire présente des difficultés trop graves, on la remet sur le chantier, on la renvoie à une autre *Congrégation* particulière pour être de nouveau portée à la *Congrégation générale*. On ne cesse la discussion que lorsque tout le monde est d'accord.

Pour éviter le plus possible les influences du dehors, les intrigues des gouvernements et les passions mauvaises, tout cela se passe dans le secret le plus rigoureux, et le Pape défend or-

dinairement de violer ce secret sous peine d'excommunication majeure encourue *par le fait même*.

Enfin, quand tout est ainsi préparé et réglé, ont lieu les séances publiques du Concile. Le Souverain-Pontife les ouvre par la célébration solennelle de la Grand'Messe. L'autel est placé à une des extrémités de la salle du Concile. A l'autre extrémité s'élève le trône du Saint-Père : JÉSUS-CHRIST d'un côté et son Vicaire de l'autre. Que c'est imposant !

Tous les Cardinaux, tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques, tant de l'Église latine que de l'Église grecque, assistent à la Messe revêtus de chapes blanches ou rouges ou violettes, suivant la fête du jour ! Sur la tête ils portent la mitre blanche ; celle des Cardinaux est en soie blanche ; celle des autres Prélats, en lin blanc uni. Le Pape seul porte la mitre d'or. Tous les chefs d'Ordres religieux, tous les Abbés mitrés, tous les théologiens du Pape et du Concile, ainsi que les Princes ou leurs ambassadeurs, prennent également part à ces séances solennelles et publiques.

Après la Messe, on place au milieu de l'Assemblée le livre des Saintes Écritures ; au Concile de Trente, au-dessous des Livres saints, on avait placé la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, qui résume si magnifiquement, comme chacun sait, la tradition de l'enseignement catholique. Puis, sur l'ordre du Pape, on donne lecture des différents projets de décrets, soit dogmatiques, soit disciplinaires, préparés dans

les Congrégations particulières et générales; on propose les *Canons*, c'est-à-dire les formules de foi, et l'on demande à chacun des Pères du Concile, en commençant par les plus élevés en dignité et par les plus anciens dans l'épiscopat, s'ils adoptent ou s'ils rejettent le projet de loi. Chacun répond: « *Placet* » ou « *Non placet*; » c'est-à-dire, *Oui* ou *Non*. Les choses sont ordinairement préparées avec tant de soin, que la réponse affirmative est unanime. Si, par ~~exemple~~, il y avait quelques voix dissidentes, ~~il est évident~~ évident qu'on passerait outre, et que ces ~~Évêques~~ *Évêques* seraient obligés de se soumettre, comme tous les catholiques, une fois que le Pape aurait confirmé le décret.

A la dernière séance de clôture, tous les Pères du Concile, le Souverain-Pontife en tête, signent sur l'autel même les *Actes* du Concile, avec cette formule aussi majestueuse que simple :

† *Ego, Pius, Episcopus Ecclesiæ catholicæ.*

† *Moi, Pie, Évêque de l'Église catholique.*

† *Ego N..., Archiepiscopus* ou *Episcopus Ecclesiæ N...* — *Moi, N..., Archevêque* ou *Evêque de l'Église de N...*

Quand tous ont signé, le Pape entonne le *Te Deum*, et on termine le Concile œcuménique par de solennelles acclamations en l'honneur de la Sainte-Vierge et des Saints, par des vœux pour le bonheur et la prospérité de tous.

Les séances publiques du Concile du Vatican auront lieu dans la basilique même de Saint-Pierre. Ce sera un spectacle unique.

Et qu'on dise après cela que l'Église ne s'entend pas aux grandes choses. Les plus grands, les plus beaux spectacles de ce monde ne sont que des jeux d'enfants en comparaison de nos magnificences religieuses.

X

Comment des Évêques qui ne parlent point la même langue feront pour s'entendre dans un Concile œcuménique.

Ils parlent trente ou quarante langues différentes, et, tout à la fois, ils ne parlent qu'une seule langue. Cette langue unique, qui répond si bien à l'unité de l'Église; cette langue catholique, c'est-à-dire universelle, qui seule convient à l'Église universelle, c'est la langue latine; c'est la langue de Rome, la langue de saint Pierre.

Le latin est la langue de l'Église. Même en Orient, en Asie, les Évêques catholiques qui, habituellement, parlent le grec, l'arménien ou l'arabe, savent plus ou moins le latin; et ceux d'entre eux qui le savent peu ou mal se préparent au Concile en s'habituant d'avance à la langue du Concile. Si quelques-uns l'ignoraient tout à fait, un de leurs collègues leur servirait de traducteur et d'interprète, ainsi que cela est arrivé en 1867, lors de la grande réunion du centenaire. Au prochain Concile de Rome, on parlera latin et on ne parlera que latin. Ce sera un grand désespoir pour les curieux, pour les journalistes et un peu, dit-on,

1.....

pour les ambassadeurs; mais ce sera très-commode pour les Évêques et pour les travaux de la discussion. Les ambassadeurs s'en tireront néanmoins très-suffisamment, non en parlant latin, mais en causant, en discutant avec les principaux Évêques de leurs nations et même avec les Cardinaux et les Légats. Je crois qu'au besoin ils seraient admis à faire valoir leurs observations dans les congrégations particulières où les affaires se discutent plus familièrement, et par causeries plutôt que par discours. Ils ne seront pas tenus de faire des discours latins : l'Église est une bonne Mère; elle ne demande pas l'impossible à ses enfants.

Depuis saint Pierre, premier Évêque de Rome, l'Église parle latin, la Papauté parle latin. C'est l'Église qui a conservé au monde cette magnifique langue latine, malheureusement moins cultivée maintenant qu'autrefois. La décadence du latin chez un peuple baptisé est un indice certain de la décadence des études et du vrai savoir.

L'Église catholique, avec l'unité féconde de sa langue religieuse, contraste sensiblement, absolument avec la multiplicité des langues de la société moderne et rationaliste. Dans celle-ci il n'y a que division, qu'antagonisme, et l'on ne peut s'entendre; dans l'Église, au contraire, l'unité règne et domine tous les éléments divers, et, grâce à l'unité d'esprit et de langue, tous s'entendent merveilleusement.

C'est le Cénacle et la tour de Babel : au Cénacle, l'Esprit-Saint fait parler saint Pierre et

les Apôtres, le premier Pape et les premiers Evêques, et tous entendirent et comprirent une seule et même langue ; à Babel, où les hommes fous d'orgueil s'étaient insurgés contre DIEU, ils furent confondus par DIEU dans leurs langues et dispersés et vaincus.

Donc, on parlera latin au prochain Concile, et, grâce au latin, il n'y aura plus d'Evêques ni de théologiens étrangers les uns aux autres.

XI

Ce que devient l'autorité souveraine et infallible du Pape au milieu du Concile.

Ce qu'elle devient ? mais elle y resplendit d'un éclat plus vif encore que dans l'exercice habituel du gouvernement de l'Eglise.

Rien n'est *Papal* comme un Concile œcuménique. Le Pape y joue le rôle souverain du chef, de la tête, qui, dans le corps humain, conduit et régit tous les membres. Nous l'avons dit, et c'est de foi : le Pape seul convoque le Concile, le dissout, le proroge, l'interrompt à son gré. Le Pape seul le préside et en dirige les travaux. Seul il lui donne son existence *conciliaire* ; et seul, par la confirmation, il donne force de loi aux décisions et aux décrets.

Sans le Pape, les Evêques rassemblés, même rassemblés en très-grand nombre, ne sont pas infallibles. On a vu des Conciles de plus de cinq cents Evêques se tromper gravement. Dès que le Pape confirme, par sa sentence, la sentence des

Évêques, immédiatement l'infaillibilité existe. L'infaillibilité du Pape, en se communiquant aux Évêques, devient l'infaillibilité du Concile et de l'Église.

Ce n'est pas que le corps épiscopal n'ait, lui aussi, des promesses spéciales et ne participe en un sens très-réel au privilège de l'infaillibilité. L'Épiscopat est, en effet, d'institution divine comme la Papauté, et il est de foi que toujours un certain nombre d'Évêques continueront, autour du Souverain-Pontife, le ministère des Apôtres unis à saint Pierre, obéissant à saint Pierre. Les Évêques catholiques jouissent en ce sens de l'infaillibilité ; ils font partie intégrante de l'Église enseignante infaillible. Quant aux simples prêtres et aux fidèles qui composent l'Église enseignée, ils reçoivent, par le seul fait de leur obéissance, le bienfait de l'infaillibilité catholique. Ils sont infaillibles *passivement*, comme le Pape et les Évêques le sont *activement*.

Bossuet exprime en termes pleins de grandeur cette belle dispensation de l'infaillibilité dans l'Église : « C'était manifestement, dit-il, le dessein de JÉSUS-CHRIST de mettre premièrement dans un seul ce que dans la suite il voulait mettre dans plusieurs ; mais la suite ne renverse pas le commencement, et le premier ne perd pas sa place. Cette première parole : *Tout ce que tu lieras*, dite à un seul, a déjà rangé sous sa puissance chacun de ceux à qui on dira : *Tout ce que vous remettrez*. Car les promesses de JÉSUS-CHRIST, aussi bien que ses dons, sont

sans repentance ; et ce qui est une fois donné indéfiniment et universellement, est irrévocable : outre que la puissance donnée à plusieurs porte sa restriction dans son partage ; au lieu que la puissance donnée à un seul, et sur tous, et sans exception, emporte la plénitude. C'est pourquoi nos anciens docteurs de Paris ont tous reconnu d'une même voix dans la Chaire de Saint Pierre la plénitude de la puissance apostolique : c'est un point décidé et résolu.

« Par cette constitution, tout est fort dans l'Église, parce que tout y est divin et que tout y est uni ; et comme chaque partie est divine, le lien aussi est divin ; et l'assemblage est tel que chaque partie agit avec la force du tout. » C'est ainsi que le Pape est infallible au milieu du Concile infallible.

Il y a des gens qui voudraient mettre l'infaillibilité du Pape en opposition avec l'infaillibilité du Concile. Sauf respect, ils ne comprennent pas ce qu'ils disent. En effet, il n'y a pas du tout de Concile œcuménique sans le Pape ; il n'y a plus qu'une assemblée plus ou moins considérable d'Évêques certainement non infallibles. L'infaillibilité du Concile, comme le Concile lui-même, n'existe que par le Pape infallible et avec le Pape infallible.

Ou plutôt, car il faut remonter plus haut encore, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, Chef céleste et invisible de son Église, dirige souverainement par son Vicaire, tous les Evêques, soit assemblés en Concile, soit dispersés dans le monde ;

.....

il les dirige par le Pape, Pasteur suprême et Docteur suprême de tous les Évêques, non moins que de tous les prêtres et de tous les chrétiens. L'infailibilité du Pape, l'infailibilité du chef du Concile, l'infailibilité du Concile présidé par le Pape, c'est une seule et même chose avec l'infailibilité divine de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. JÉSUS répand en plénitude son Esprit de vérité et de souveraineté dans son Vicaire, et par là il lui communique sa propre infailibilité; il la répand partiellement dans chacun des Évêques qui président aux destinées de son Église; et c'est auprès du Pape que ceux-ci viennent puiser, dans le Concile général, la confirmation de leur grâce et l'infailibilité absolue de leurs sentences.

La fameuse question de la supériorité du Pape sur le Concile, ou du Concile sur le Pape, est tout simplement un malentendu, un nonsens qu'on ne peut pas même discuter. Aujourd'hui, grâce à DIEU, on n'en parle plus.

L'Église est un corps vivant; la tête qui régit le corps est aussi nécessaire à la vie du corps que le corps lui est nécessaire. Tous deux dans l'homme vivant sont inséparables; dans l'Église vivante, le Pape infailible est inséparable du corps épiscopal qui reçoit de lui et avec lui la vie et l'infailibilité. Dans le Concile comme hors du Concile, le Pape jouit pleinement de la plénitude de l'autorité et de l'infailibilité. Dans le Concile comme hors du Concile, le Pape peut tout délier, tout lier; et tout ce qu'il délie sur la terre est par là même et immuablement dé-

lié dans les cieux ; et tout ce qu'il lie sur la terre est de même lié par JÉSUS-CHRIST dans les cieux. Dans le Concile, le Pape n'est, il est vrai, qu'une partie du Concile ; mais cette partie, c'est la tête, c'est le chef, c'est la partie capitale, de qui dépendent absolument toutes les autres, qui les mène toutes, qui voit, qui entend, qui parle, qui juge, qui définit souverainement au nom de toutes, avec toutes et pour toutes. C'est « la partie qui est tout : *Pars tota*, » selon l'énergique expression du bienheureux Pape Libère, répondant à l'empereur Constance qui lui demandait ce qu'il était, lui, Libère, dans l'Église de Dieu.

Donc, l'infailibilité de JÉSUS-CHRIST est l'infailibilité du Pape ; et l'infailibilité de JÉSUS-CHRIST et du Pape est l'infailibilité du Concile et de l'Église.

XII

Comment, au Concile, chaque Évêque est vraiment Juge et Docteur, quoiqu'il ne soit pas personnellement infailible.

Le Concile est la réunion de toutes les lumières qui éclairent l'Église et constituent sa foi. « *Vous êtes la lumière du monde*, » a dit le Sauveur à saint Pierre et aux Apôtres. Il y a d'abord, au Concile, la souveraine et principale lumière, qui suffit à elle seule pour tout éclairer : c'est le Pape, c'est le Vicaire de Celui qui est la Lumière et la Vérité. Ensuite, autour de cette lumière principale, il y a toutes les lumières

secondaires de l'Église : les Évêques. A elles seules, ces lumières ne suffiraient pas pour éclairer tout, pour éclairer absolument; mais comme ce sont véritablement des lumières, unies à la lumière pontificale, elles en augmentent la splendeur et la puissance.

Dans l'Église, l'autorité de l'Évêque n'est que l'autorité secondaire; c'est bien réellement l'autorité; mais ce n'est pas l'autorité totale, absolue, souveraine et par conséquent infaillible. Le Pape seul, Chef suprême de l'Église et Évêque universel, le Pape, seul Vicaire de Notre-Seigneur, est l'autorité première, l'autorité infaillible et absolue. C'est comme dans la famille, où le père, seul chef de la famille, possède la plénitude de l'autorité domestique, et où la mère cependant possède, elle aussi, l'autorité, mais secondairement et dans la dépendance de l'autorité du père.

De même que dans la famille l'autorité du père et de la mère ne constitue pas deux autorités, mais une seule, l'autorité domestique; de même dans l'Église, l'autorité divine du Pape et des Évêques ne constitue pas deux autorités, mais une seule, l'autorité ecclésiastique. Ce sont les deux degrés d'une seule et même autorité : le degré inférieur et réformable, soumis à l'autre, dépendant de l'autre, duquel il reçoit sa confirmation absolue; et le degré suprême, irréformable, infaillible. Le jugement de l'Évêque, soit dans le Concile, soit en dehors du Concile, est un jugement véritable, mais c'est un jugement de première instance

seulement. Parce que les magistrats qui composent nos tribunaux de première instance ne portent pas de sentences irréfornables, et parce qu'on peut en appeler à l'autorité judiciaire supérieure, en sont-ils moins véritablement juges? Il en est ainsi des jugements des Evêques : tant qu'ils ne sont pas confirmés par le Chef de l'Eglise, ils ne sont point irréfornables ni infallibles; mais ce sont de vrais jugements, surtout dans le sein d'un Concile œcuménique, où l'Esprit-Saint exerce une action plus puissante et plus active. Ces jugements ont une valeur, une autorité souverainement respectables.

XIII

Si les misères humaines de ceux qui composent le Concile doivent nous empêcher de respecter profondément leurs décrets.

Pas plus que les défauts personnels des hauts magistrats qui composent nos cours de justice, d'appel et de cassation, ne doivent nous empêcher de respecter leurs sentences, ou, pour mieux dire, de respecter la loi dont ils sont les organes officiels; pas plus que les défauts, les misères d'un père, d'une mère de famille, ne peuvent autoriser leurs enfants ou leurs serviteurs à mépriser leurs ordres et à ne pas tenir compte de leur autorité.

Les Evêques sont des hommes; le Pape est un homme; et, comme hommes, le Pape et les Evêques ont des imperfections, des faiblesses inséparables de la condition humaine. Aussi,

n'est-ce point aux hommes que nous nous soumettons lorsque nous obéissons au Pape et aux Évêques; c'est à Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST lui-même, qui par eux nous enseigne infailliblement la vérité, nous conduit infailliblement dans les voies de la sainteté et du salut. Le Pape et les Évêques sont infaillibles, mais ils ne sont pas individuellement impeccables; ce n'est pas du tout la même chose.

C'est le Pape, et non l'homme, que les chrétiens vénèrent quand ils vénèrent le Pape. C'est JÉSUS-CHRIST qu'ils voient, qu'ils écoutent en lui. Proportion gardée, il en est de même à l'égard de chacun de nos Évêques et même de chacun de nos Prêtres. Par l'infusion de son Esprit, JÉSUS-CHRIST est « *tout en tous*, » comme parle l'Écriture. Donc, si nous entendions parler de quelque chose de choquant de la part d'un Prélat quelconque, dans le cours du Concile qui s'apprête, gardons-nous d'imputer ce tort au Concile lui-même, qui n'est autre chose que l'Église enseignante rassemblée; rendons à DIEU ce qui est à DIEU et à César ce qui est à César; rendons aux hommes ce qui est aux hommes et ce qui vient des hommes, et n'imputons pas nos misères à l'Église, qui est absolument sainte en elle-même, sainte en sa doctrine, sainte dans ses règlements, sainte dans tous ses décrets.

Et puis méfions-nous bien des cancans, des mensonges de toute couleur que la presse européenne va bien certainement répandre à foison sur ce pauvre Concile. Mon Dieu ! va-t-on

en dire! Tous nos mauvais journaux vont envoyer à Rome des nuées de *correspondants*, qui, correspondant parfaitement à l'esprit de leurs patrons, vont raconter tout ce qu'ils sauront et tout ce qu'ils ne sauront pas, ce qu'ils auront vu et surtout ce qu'ils n'auront pas vu, inventant des scandales, forgeant des contes à faire dormir debout. Et, ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'on les croira. Des millions de gobe-mouches, qui regardent leur journal comme parole d'Évangile, vont avaler tout cela comme de l'eau. La franc-maçonnerie, maîtresse du monde par la presse, ne laissera point passer cette belle occasion de calomnier, de salir l'Église; et, comme elle est « une société de bienfaisance, » elle va soulever contre le Pape et contre les Évêques le plus de colères, le plus de récriminations possibles!

Encore une fois, méfions-nous extrêmement des journaux en tout ce qui touche l'Église, et en particulier en tout ce qui va se dire de Rome et du Concile. Ne croyons pas à la légère le mal qu'on va nous en rapporter; et, si, ce qu'à DIEU ne plaise! il devenait *certain* que telle ou telle intrigue, telle ou telle faiblesse, eussent fait déchoir tel ou tel personnage ecclésiastique de la sainteté de son état ou de la dignité de son caractère, plaignons-le, distinguons soigneusement l'homme du Prélat, et conservons dans son entier le respect religieux dû à tous les décrets, à toutes les décisions du saint Concile.

Ce que deviendrait un Concile d'où le Pape se retirerait.

Par le fait même, il cesserait d'être un Concile œcuménique. S'il était composé de gens bien intentionnés, il deviendrait une assemblée ecclésiastique, plus ou moins respectable, suivant le caractère personnel, le savoir, les vertus, le bon esprit de ceux qui la composeraient ; si (ce qui arrive toujours lorsque le Pape prend une mesure aussi extrême) cette assemblée ecclésiastique était une collection de mauvaises têtes, de Prélats insurgés contre l'autorité du Saint-Siège, dominés par des princes mal intentionnés, elle deviendrait ce que l'on appelle un *conciliabule*. Et ces conciliabules sont capables de tout ; l'expérience l'a prouvé à plusieurs reprises. Pour n'en citer qu'un seul exemple, nous rappellerons le Concile de Bâle, convoqué en 1438 par le saint Pape Eugène IV et présidé par ses Légats. A la vingt-sixième session, les Pères du Concile, se trouvant réduits à quatorze, envoyèrent des députés au Souverain-Pontife, qui jugea convenable de dissoudre le Concile. Les quatorze Prélats de Bâle ne se soumièrent point à cette décision du Chef de l'Église ; ils la blâmèrent hautement, se déclarant Concile œcuménique et supérieurs au Pape. Ils sommèrent Eugène IV de comparaître devant le prétendu Concile. Ils poussèrent l'audace et le ridicule jusqu'à déposer le Souverain-Pontife et

nommèrent à sa place un antipape. Ils firent de véritables extravagances, inspirées par l'esprit de schisme ; mais on cessa bientôt de les prendre au sérieux, et le conciliabule de Bâle se dissipa de lui-même. Il avait soi-disant défini comme dogme révélé l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge. Le Concile œcuménique de Bâle, le vrai Concile, se termina à la vingt-sixième session ; les autres sessions sont absolument comme non venues aux yeux de l'Église. La définition dogmatique de l'Immaculée Conception par PIE IX, quatre siècles après, le prouve surabondamment.

Nous le répétons : le Pape est à un Concile œcuménique ce que le centre est à une conférence, ce que la tête est à un homme vivant. Du moment que le Pape se retire, ou, ce qui revient au même, retire ses Légats d'un Concile jusque-là œcuménique, l'œcuménicité du Concile s'en va avec le Pape. L'Église est là où est le Souverain Pontife, et elle n'est point ailleurs. « Là où est Pierre, là est l'Église, » disait saint Ambroise dès le quatrième siècle.

XV

Ce que deviendrait, en particulier, une décision du Concile si le Pape refusait de l'approuver et de la confirmer.

- Elle demeurerait à l'état de lettre morte ; ce serait un simple *projet* de loi, mais non point une loi.

L'histoire de l'Église est là encore pour le

prouver. Il n'y a presque pas eu de Conciles généraux où le Souverain Pontife n'ait supprimé quelque point, quelque *canon* (c'est-à-dire *règlement*) ; et cela, par le seul fait de la non-confirmation. Or, toujours ces canons, ces projets de loi ont été regardés comme nuls et de nulle valeur.

Ainsi, au second Concile œcuménique, tenu à Constantinople, le Pape saint Damase accepta et confirma le symbole de la foi tel que le Concile l'avait formulé; mais il rejeta les canons disciplinaires : or, qu'advint-il ? Le symbole demeura comme une règle immuable de foi, tandis que les canons ne furent point reçus dans l'Église universelle. — Un fait semblable arriva au quatrième Concile général, sous le Pape saint Léon le Grand, celui de Chalcedoine ; et la conséquence fut la même.

Au cinquième, le refus du Pape Vigile tint longtemps en suspens le sort des décrets votés par les Evêques et fortement, violemment appuyés par l'empereur Justinien. Le Concile ne fut regardé comme œcuménique et ses décrets comme obligatoires qu'à partir du jour où le Vicaire de JÉSUS-CHRIST les eut confirmés ; et il ne les confirma qu'après le désistement des prétentions injustes de l'empereur, qui voulait gouverner l'Église sous prétexte de la protéger.

Au septième Concile, également tenu à Constantinople, les Légats pontificaux avaient signé les actes ; l'empereur Basile, ainsi que ses deux fils, avait signé après les Patriarches et avec tous les Evêques : le Pape Adrien II n'approuva que

les décrets relatifs à la foi, et fit des réserves ou refusa entièrement d'approuver les canons relatifs à la discipline, qui furent regardés dès lors comme non venus.

Ces exemples sont d'autant plus significatifs qu'il s'agit de Conciles généraux tenus en Orient, dans une atmosphère sourdement hostile aux droits souverains de la Papauté.

En Occident, où se tinrent les dix derniers Conciles œcuméniques, la souveraineté de la confirmation pontificale a été, s'il se peut, encore plus hautement reconnue, et chacun sait comment Martin V, élu Pape au Concile de Constance, en 1420, à la fin du grand schisme d'Occident, refusa absolument de confirmer tout ce qui, dans les cinq premières sessions du Concile, n'avait pas été fait *conciliairement*, c'est-à-dire selon les antiques règles des Conciles œcuméniques. Sa sentence, acceptée par tous, devint et est encore une loi pour toute l'Église.

Donc, la confirmation pontificale est absolument nécessaire. Ce qui n'est pas confirmé par le Pape n'oblige pas la conscience. Quant à l'État, il n'a aucune autorité, ni directe, ni indirecte, pour approuver les décrets de la sainte Église de Dieu; s'il les sanctionne, ce ne peut être que pour leur donner la force de lois d'État.

XVI

Ce qu'il faudrait penser d'un chrétien et même d'un ecclésiastique qui ne se soumettrait pas à tous les décrets du Concile.

Si sa rébellion était bien certaine, il faudrait

sans hésiter le regarder ou comme un hérétique ou comme un schismatique : comme un hérétique, s'il s'agissait d'un point de doctrine, d'un article de foi ; comme un schismatique, si sa révolte ne portait que sur un point disciplinaire.

L'obéissance à l'Église est la base de tout. Cette obéissance doit être totale, absolue, universelle. Quel que soit son rang, quelle que soit sa dignité dans l'Église, un chrétien doit obéir à l'Église, et, par conséquent, au Concile, en toutes choses. Rien n'est exclu de cette grande règle d'obéissance catholique qui est la pierre de touche de la vraie foi et de la vraie sainteté ; rien, absolument rien.

Nous l'avons dit et nous ne saurions trop le redire : tout ce que l'Église, tout ce que le Concile enseignera ou décidera, il a le droit de l'enseigner et de le décider ; tout ce qu'il condamnera sera condamné par Dieu même. Donc, personne ne pourra sans péché prétexter, pour ne pas se soumettre, que le Concile n'avait pas le droit de traiter telle ou telle matière, ou du moins qu'il n'était point infallible sur ce terrain-là : la politique, par exemple, la philosophie, le droit naturel, le droit social, la science, les institutions publiques, etc. Ces prétextes ne seraient que des faux-fuyants de désobéissance.

Et savez-vous quels seraient, parmi les désobéissants, les désobéissants les plus dangereux ? Ce seraient certains ecclésiastiques qui, entichés de leurs idées, ne craindraient pas de les retenir plutôt que de soumettre leur esprit et

leur jugement aux enseignements infailibles du Concile. Dans certains pays, il y en a quelques-uns, dit-on, qui parlent de manière à faire craindre pour leur obéissance future. Déjà révoltés contre l'autorité doctrinale du *Syllabus* de 1864, dont ils falsifient le sens au profit de leurs doctrines particulières, ils semblent médiocrement disposés à se soumettre au Concile s'il avait « l'imprudence » de toucher à ces brûlantes questions et de renouveler les condamnations portées par le Saint-Siège contre ce qu'on appelle les idées, les erreurs modernes.

Plaise à DIEU que devant l'autorité souveraine du Concile, tous les fronts s'abaissent, tous les esprits se soumettent humblement! Devant les Conciles des siècles passés, l'obéissance et par conséquent l'unité n'ont pas toujours été universelles; et les principaux scandales sont venus, non des laïques, mais de quelques Prêtres. Et parfois même, il faut le dire avec une douleur et une indignation bien légitimes, parfois même ils sont venus de quelques Evêques infidèles! Espérons qu'il n'en sera pas ainsi de nos jours, et que la puissante unité d'esprit qui règne déjà entre le Saint-Siège et l'épiscopat dans le monde entier ne fera que se consolider, que se consommer dans le très-saint Concile que PIE IX va nous donner.

« *Si quelqu'un n'écoute point l'Église, nous dit Notre-Seigneur lui-même, qu'il soit pour vous comme un païen et comme un voleur!* » Ce mot « *quelqu'un* » ne souffre point d'exceptions :

homme, femme, savant, académicien, homme politique, homme d'État; magistrat, Souverain, ecclésiastique, Religieux. Avant tout, soyons inébranlablement fidèles à la sainte Église et à son Chef, au Pape, chef et interprète infallible du Concile infallible. C'est là la grande règle dont aucune considération humaine ne doit détourner les vrais chrétiens.

XVII

De la gravité du péché que commettrait le prince catholique qui, sous un prétexte quelconque, oserait s'opposer à l'exécution des décrets du Concile.

Dans beaucoup de pays, il y a des gens qui, imbus de fausses maximes et de préjugés anticatholiques, croient que les gouvernements séculiers peuvent à leur gré accepter les décrets d'un Concile ou en empêcher l'exécution; qu'ils ont le droit, en vertu de je ne sais quelles raisons d'État, de je ne sais quels usages et maximes contraires, de ne pas permettre aux Evêques et aux Prêtres de leur pays de promulguer, d'enseigner et de mettre en vigueur telle ou telle décision du Concile surtout en matière de discipline. Cette prétention est insoutenable. Dans un pays chrétien, elle est vraiment inexplicable et insoutenable. Chez nous, ce sont les parlements, tout imbus de jalousie contre le clergé, qui ont introduit ce venin de révolte, à la cour d'abord, puis dans les coutumes, puis dans les lois; de là le mal s'est infiltré dans les esprits et jusque dans une partie des rangs du clergé. Il y a qua-

tre ou cinq siècles que ce travail détestable mine peu à peu la foi et l'esprit catholique de notre France.

On appelle cela le *gallicanisme*, c'est-à-dire *doctrine française*. Cette doctrine, ou, pour parler plus justement, cette rébellion est, en effet, née en France; mais, par la grâce de DIEU, elle n'est point la doctrine religieuse de la France. Notre vieille et noble France est catholique et non point gallicane. Fille aînée de l'Église Romaine, elle est profondément, intimement unie à sa Mère. On la calomnie en la confondant avec une erreur relativement fort moderne, contraire à ses plus antiques et à ses plus nobles traditions, contraire à son bon sens et à sa vraie grandeur. Le gallicanisme n'est qu'une superfétation qui est venue affaiblir la forte santé de la France catholique, comme ce gui parasite qui pousse sur les arbres à fruits et qui épuise leur fécondité. Le gallicanisme a été et est chez nous la porte ouverte à toutes les défections religieuses. Sous prétexte qu'on est *gallican*, on s'imagine naïvement qu'on peut à son gré obéir ou ne pas obéir au Chef de l'Église, aux Conciles généraux, à l'Église Catholique dans son expression la plus complète et la plus haute.

Le Pape, le Concile condamnent telle ou telle doctrine. « Très-bien ! répondent nos gens ; mais nous sommes gallicans. Cette condamnation ne nous atteint pas ; elle n'est pas faite pour nous. »

Le Pape, le Concile décrètent telle ou telle mesure disciplinaire pour la sanctification du clergé, pour la réforme des mœurs publiques,

pour la bonne éducation de la jeunesse, pour la préservation de la foi des fidèles. « C'est parfait, c'est excellent répondent-ils; mais nous, nous sommes gallicans. Ces lois-là sont en opposition avec nos usages, avec nos libertés; nous n'en voulons pas. C'est bon pour les autres! »

Conçoit-on une pareille extravagance? Êtes-vous catholiques ou ne l'êtes-vous pas? Reconnaissez-vous, oui ou non, l'autorité suprême et infailible de l'Église, du Concile, du Chef de l'Église uni aux Évêques? Avez-vous, oui ou non, la foi catholique? la foi catholique-apostolique-romaine? Avec la foi, avez-vous le sens commun? Où voyez-vous que, parce qu'on est Français, on est exempté par le bon Dieu d'obéir à son Vicaire, d'obéir à son Église, et cela en matière de foi, en matière de discipline ecclésiastique, en choses directement et évidemment religieuses? Poser ces questions, c'est les résoudre dans le sens seul admissible, seul logique de la parfaite obéissance due à l'Église. Ce qui, dans nos usages et dans nos idées, dans nos institutions et dans nos lois, serait en opposition avec les décrets du Concile et du Saint-Siège, doit tout simplement être réformé et mis de côté; et c'est en ces matières-là principalement qu'il faut nous montrer dociles sous la main bienfaisante et réformatrice de notre Mère la sainte Église. Dans le reste, il est clair que nous n'avons pas besoin de réforme.

Les gens qui ne veulent point réformer ce que l'Église leur signale comme vicieux, ressem-

blent à un enfant qui refuserait de se corriger précisément des défauts que sa mère lui reproche, et qui, sur tout le reste où on ne lui reproche rien, se déclarerait prêt à obéir; ou bien encore à un malade qui consentirait à être soigné pour les maladies qu'il n'a pas, et qui refuserait obstinément d'être guéri de la maladie mortelle que le médecin lui signale; ne serait-ce pas folie? Or ici, notez-le bien, la mère, le médecin ne peuvent pas se tromper, et le remède est un remède certain, infallible. Les princes, les hommes d'État, les magistrats séculiers qui, soit par la parole, soit par des ordonnances, soit surtout par des mesures coercitives, voudraient empêcher l'exécution pleine et entière d'un Concile œcuménique, se constitueraient en révolte ouverte contre Dieu et son Eglise, et le très-grave péché qu'ils commettraient serait certainement pour eux et pour tous ceux qui auraient la lâcheté de leur obéir, une cause de réprobation.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Église, c'est la tradition tout entière. Saint Grégoire le Grand l'exprimait et la résumait en ces belles paroles : « Parce que, disait-il, il est nécessaire pour le salut non-seulement de croire de cœur, mais encore de confesser de bouche sa croyance; je proclame que je reçois et que je révère, à l'égal des quatre livres du saint Évangile, les quatre Conciles généraux (de son temps, l'Église n'avait encore tenu que quatre conciles œcuméniques). Leurs décrets ayant été portés d'un consentement général, celui-là se détruit lui-

même sans pouvoir les détruire jamais, qui a l'audace de lier ce qu'ils délient et de délier ce qu'ils lient. Quiconque pense autrement, qu'il soit anathème ! »

Et le saint Pape ajoute : « Au contraire, quiconque garde la foi de ces Conciles, à lui soit la paix de DIEU le Père, par JÉSUS-CHRIST son Fils, qui vit et règne consubstantiellement avec le Père dans l'unité de l'Esprit-Saint pendant tous les siècles des siècles ! »

Réponse anticipée à tout baptisé, quelque rang et quelque fonction qu'il occupe, qui aurait la prétention de réserver la liberté de sa foi et de ses actes par rapport aux décrets et aux doctrines du prochain Concile œcuménique ! Parce qu'on est roi, ou ministre, ou député, ou magistrat, ou fonctionnaire public, en est-on moins baptisé, chrétien, catholique ? en est-on moins soumis à DIEU et à l'Église de DIEU ?

XVIII

Pourquoi cette opposition aux décrets du Concile serait non-seulement un grand péché, mais de plus une grande faute, au point de vue du bien public.

Eh ! mon DIEU, c'est bien simple. L'Église n'est envoyée de DIEU aux hommes que pour les rendre heureux en les rendant meilleurs. Elle ne combat que le mal sous toutes ses formes ; et le mal, comme son nom seul l'indique, c'est l'opposé du bien et du bonheur. Dans ses Conciles, l'Église n'a en vue qu'une seule chose : détruire, empêcher le mal le plus possible ; faire

régner le bien et le bonheur partout, en tout et sur tous. Quoi de meilleur ?

Or, n'est-ce pas précisément là ce que veut tout gouvernement honnête, tout prince vraiment bon et chrétien ? Au Concile, plus encore que d'habitude, l'Église fait donc les affaires de la société. Éclairée de DIEU, qui est le Père des hommes et des sociétés, l'Église apprend aux bons princes où est le mal qu'ils détestent, où est le bien qu'ils aiment et qu'ils veulent. En leur montrant le mal, elle leur donne, avec une prudence et une sagesse surhumaines, les moyens de l'extirper ; en leur montrant le bien qu'ils doivent réaliser pour le bonheur des peuples, elle leur propose les moyens efficaces d'atteindre ce bienfaisant résultat. Le Concile, c'est la grande assemblée du bien public, de la paix et du bonheur de tous. Il proclamera et sanctionnera les droits véritables : quel soutien pour l'autorité ! Il proclamera et définira les devoirs ; quelle règle bienfaisante pour la liberté ! De la part de DIEU, il dira aux princes et aux peuples, aux riches et aux pauvres, ce qui est vrai et ce qui est faux, ce qui est juste et ce qui est injuste, ce qui est bien et ce qui est mal. Quel service rendu à la société en général et aux gouvernements en particulier !

Il n'y a que les méchants qui puissent redouter le Concile. Ah ! pour ceux-là, ils sont bien sûrs de rencontrer dans les enseignements et dans les décrets de cette sainte assemblée le plus redoutable des adversaires. Mais sauf de rares et tristes exceptions connues de tous nous

ne croyons pas qu'en ce temps-ci les gouvernements soient si malintentionnés et, tout à la fois, si malavisés. Presque partout on cherche sincèrement le bien public. Or, redisons-le, l'Église et le Concile n'ont que cela en vue.

Donc, obéissance au saint Concile, à tous ses décrets sans exception; obéissance en tout; obéissance de tous; le salut des âmes et des sociétés n'est que là.

XIX

Comment le plus humble laïque peut et doit aider le Concile dans sa grande œuvre de salut public,

Le Concile est notre affaire à tous, à tous en général et à chacun en particulier. C'est pour nous tous, c'est pour vous, c'est pour moi, c'est pour notre bien et pour notre salut que PIE IX réunit tous les Évêques du monde autour de la Chaire de saint Pierre, afin de prendre avec eux les mesures les plus efficaces pour arrêter le torrent de l'impiété révolutionnaire qui menace de tout perdre et d'arracher à JÉSUS-CHRIST et les âmes et les sociétés.

On oublie trop cela dans le monde laïque : on oublie que le Pape n'est Pape que pour nous et non point pour lui-même, que les Évêques ne sont pas Évêques pour eux mais pour le salut, pour le bonheur de leur troupeau; que les prêtres, ministres de l'Église, que toutes les institutions catholiques, que les sacrements, en un mot que toutes les choses de la Religion ne sont

que pour notre service, que pour notre bien et notre vrai bonheur temporel et éternel. C'est pour nous-mêmes que nous travaillons lorsque nous travaillons pour l'Église; et c'est contre nous, contre notre propre bonheur et notre intérêt personnel que nous travaillons lorsque nous combattons l'Église, la Religion, la piété. Donc aidons tous, tant que nous pouvons, la grande œuvre de salut public que PIRE IX et le Concile ont entreprise. Nous ne pouvons pas, je le sais, y coopérer tous par le travail, comme font ces centaines de grands théologiens, de doctes et laborieux Consultants qui, par l'ordre du Pape et sous la direction des Cardinaux, préparent depuis longtemps les immenses, questions dont le Concile devra s'occuper. Mais, ce que tous sans exception nous pouvons faire, et ce que bien certainement nous allons faire tous, c'est d'aider de nos prières le Pape, notre Père, nos vénérables Évêques et tous ceux qui préparent le Concile.

Tous les jours prions la Sainte-Vierge et saint Pierre d'obtenir aux Pasteurs de nos âmes les lumières, les grâces, la force dont ils ont besoin pour mener à bonne fin une entreprise si importante.

Tous les jours prions pour la conversion des ennemis du Saint-Siège et du Concile, pauvres gens qui ne veulent pas qu'on les sauve et qu'on leur fasse du bien. Prions pour les princes temporels, afin qu'ils favorisent le Concile, au lieu de l'entraver.

Prions pour le retour à l'unité catholique de

toutes ces antiques Églises orientales, misérablement séparées de leur Mère, l'Église Romaine, depuis dix siècles, et divisées en cent petites sectes, en cent Églises schismatiques, sans vie, sans science, sans mœurs, sans piété. Ce retour des Églises schismatiques d'Orient est un des vœux les plus chers du cœur de PIE IX, du cœur de la Vierge immaculée, du Cœur adorable de Notre-Seigneur; c'est une des pensées dominantes de la convocation du Concile.

Tous les jours prions avec PIE IX pour la conversion totale de l'Angleterre protestante, si fortement ébranlée, et si prête à rentrer dans le sein de la véritable Église, d'où l'ont arrachée, il y a trois siècles, l'orgueil et les passions de deux monstres, Henri VIII et Élisabeth, ainsi que la cupidité et la lâcheté de presque tous ses Évêques. Catholique, l'Angleterre ferait tant de bien dans le monde! Hérétique, elle a fait, elle fait encore tant de mal!

Prions pour tous les protestants d'Allemagne, de Genève, de Hollande, d'Amérique, parmi lesquels il y a tant d'âmes droites et sincères qui s'épuisent inutilement à courir dans les déserts de l'hérésie après la vérité qu'elles aiment et qu'elles n'y trouvent point. La vérité n'est que dans l'Église catholique, dans l'Église unique de JÉSUS-CHRIST; car, dit saint Augustin, « le Seigneur a déposé la doctrine de la vérité dans la Chaire de l'unité; » et cette Chaire, qui seule contient la vérité et la vie, c'est la Chaire de saint Pierre, la Chaire du Souverain-Pontife,

successeur de Pierre, Vicaire du Christ, Docteur infallible de l'Église et de l'humanité.

Prions enfin et prions tous les jours à toutes les intentions de Notre Saint-Père et de la Vierge MARIE. Dans ce but, récitons chaque jour au moins une dizaine de notre chapelet; plus, si nous le pouvons. N'oublions pas ce grand intérêt aux pieds du Saint-Sacrement, soit à la Messe, soit dans les visites que nous avons le bonheur de lui faire. Surtout n'oublions pas le Concile, ni le Pape ni l'Église, dans nos communions. La communion, c'est la prière par excellence, c'est la prière où le fidèle, maître de JÉSUS-CHRIST et de son Cœur-Sacré, confond sa prière, ses supplications, ses aspirations avec la prière et les supplications du Cœur de JÉSUS-CHRIST lui-même. Quelle puissance divine que la prière d'un fidèle qui communie! Mettons avec amour cette force au service de la plus grande des causes, et obtenons de la miséricorde divine, non-seulement un Concile paisible et sans entraves, mais de plus, un grand et beau Concile, un Concile splendide, lumineux, qui guérisse radicalement tous les maux de la société.

Et puis, parlons beaucoup du saint Concile, afin de le défendre contre ceux qui l'attaquent, afin de lui gagner des sympathies et plus nombreuses et plus ardentes, afin d'apprendre à tant d'ignorants ce que c'est, dans quel noble but il se rassemble, quels fruits salutaires il doit produire. Dans ce but, répandons le plus

possible les bons petits livres qu'on a déjà écrits et qu'on écrira encore sur le Concile.

Voilà comment le plus humble fidèle peut et doit coopérer à la grande œuvre du Concile, fût-il un simple petit enfant, un pauvre ouvrier, un campagnard. Pourvu qu'il ait du cœur et de la foi, DIEU et le Pape comptent sur lui.

APPENDICE

Des différents Conciles œcuméniques qui ont eu lieu depuis les Apôtres.

L'an 50 de l'ère chrétienne, saint Pierre et ceux des Apôtres qui n'avaient pas encore subi le martyre, tinrent à Jérusalem une assemblée solennelle que l'on a appelée le Concile de Jérusalem et que plusieurs rangent au nombre des Conciles œcuméniques. Mais ce Concile apostolique ne fut œcuménique qu'à certains égards.

C'est là que fut usitée pour la première fois la formule usitée depuis dans les Conciles œcuméniques proprement dits : « *Visum est Spiritui Sancto et Nobis, etc.* Il a paru bon au Saint-Esprit et à Nous, etc. » — Le but principal du Concile apostolique de Jérusalem fut de régler les rapports des Juifs baptisés avec les païens baptisés, et de constater la désuétude des obser-

vances légales de la Loi mosaïque. Il paraît n'avoir duré que quelques jours.

I. Le premier Concile œcuménique fut tenu à Nicée, en Bithynie, peu d'années après la grande persécution de Dioclétien et la reconnaissance officielle du christianisme par l'empereur Constantin. Il s'ouvrit le 19 juin de l'an 325 et fut terminé le 25 août, après avoir duré deux mois et sept jours. D'accord avec l'empereur Constantin, le Pape saint Sylvestre le convoqua et le présida en la personne de ses trois Légats, l'Évêque Osius, de Cordoue, et les prêtres romains Viton et Vincent. L'objet principal de ce grand Concile fut de condamner l'hérésie d'Arius, prêtre d'Alexandrie, qui avait nié la divinité de la seconde personne de la Trinité, disant que le Verbe était une créature et que, par conséquent JÉSUS-CHRIST, Verbe incarné, n'était pas DIEU comme le Père. A cette occasion, le Concile, développant le symbole des Apôtres, non pour le modifier mais pour l'expliquer, composa le fameux *Symbole de Nicée*, splendide résumé de la foi catholique, que nous récitons encore pendant la Messe.

II. Le second Concile œcuménique se tint à Constantinople sous le pontificat de saint Damase, et sous le règne de l'empereur Théodose. Il s'ouvrit au mois de mai 381 et finit le 30 juillet suivant. Il s'occupa plutôt d'affaires ecclésiastiques que de questions dogmatiques. Les canons qui furent confirmés par le Pape saint Damase eurent seuls, comme nous l'avons dit, le caractère œcuménique.

III. Le troisième Concile général est le Concile d'Éphèse. Il fut assemblé pour démasquer et pour anathématiser l'hérésie de Nestorius, Patriarche de Constantinople, qui prétendait qu'en Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, il y avait non-seulement deux natures distinctes, mais deux *personnes* distinctes : la personne divine, qui était le Fils de DIEU, et la personne humaine, qui était le Fils de MARIÉ. Cette erreur, condamnée par le Pape saint Célestin, fut de nouveau repoussée par le saint Concile. Le Concile d'Éphèse proclama solennellement la Sainte-Vierge « Mère de DIEU. » Il fut présidé par les Légats du Pape, dont le plus illustre fut saint Cyrille, Patriarche d'Alexandrie. Il dura depuis le 22 juin jusqu'au 31 juillet de l'année 431.

IV. Le quatrième Concile œcuménique se tint à Chalcédoine, près Constantinople, en l'année 451, sous le Pape saint Léon le Grand et sous l'empereur Marcien. Il ne dura que vingt-deux jours, du 8 octobre au 1^{er} novembre. Il fut présidé par trois Légats du Pape et dirigé principalement contre l'hérésie du moine Eutychès, qui, tombant dans l'extrême opposé de l'erreur de Nestorius, confondait les deux natures de JÉSUS-CHRIST et disait qu'il n'y avait en lui qu'une seule nature, non plus qu'une seule personne. Nestorius détruisait le mystère de l'Incarnation, en divisant l'indivisible personne du Christ, DIEU-Homme ; et Eutychès le détruisait en confondant les deux natures, qui sont essentiellement unies, mais essentiellement distinctes. Le Pape saint Léon refusa sa sanction à

une partie des décrets du Concile, entre autres à un décret qui manifestait l'ambition des Patriarches de Constantinople.

V. Le cinquième Concile fut tenu à Constantinople en 553, sous le Pape Vigile et sous l'empereur Justinien. Le Pape, présent à Constantinople, refusa d'abord de présider le Concile, à cause des prétentions et des fourberies de Justinien. Il fut exilé, puis rappelé. On ne traita dans ce Concile rien de bien saillant au point de vue de la foi. Il s'ouvrit le 4 mai et finit le 2 juin.

VI. Le sixième Concile général fut encore tenu à Constantinople, en l'année 680. Il dura plus longtemps que les autres : du 7 novembre 680 au 15 septembre 681. Il fut convoqué par le Pape saint Agathon, qui y présida selon l'usage par trois Légats. Il condamna l'hérésie du *monothélisme*, suscitée quarante ans auparavant par un autre Patriarche de Constantinople, Sergius, et qui prétendait qu'il n'y avait pas en Notre-Seigneur deux volontés : la volonté divine et la volonté humaine. C'était une nuance subtile des erreurs d'Eutychès. Le nom du saint Pape Honorius fut momentanément compromis dans l'affaire du monothélisme ; le fourbe Sergius lui avait demandé si, en Notre-Seigneur, il y avait comme en nous deux volontés contraires, la bonne et la mauvaise : le Pape avait répondu, comme de raison, qu'il n'y en avait qu'une seule ; et les monothélites, abusant de cette réponse, voulurent faire croire qu'Honorius, non comme Pape mais comme homme, avait partagé leur doctrine.

Ce Concile fut suivi d'une foule d'intrigues et d'agitations. Tous ces Orientaux, les empereurs en tête, étaient des chicaneurs, subtils et menteurs à l'envi. Tout porte à croire que les actes du sixième Concile général, tels qu'ils nous sont parvenus, ont été altérés par les Grecs, coutumiers du fait.

VII. Le septième Concile œcuménique se tint à Nicée, en 787; il s'ouvrit le 28 septembre et se termina le 23 octobre. Il fut convoqué par le Pape saint Adrien I^{er} et présidé par ses Légats. Il établit le dogme sur le culte des saintes images, attaqué par les *Iconoclastes*, précurseurs des protestants.

Comme les précédents, il fut confirmé en partie par l'autorité souveraine du Pape, et ce qui fut confirmé eut seul force de loi.

VIII. Le huitième concile général eut pour objet d'éteindre le schisme de Photius, Patriarche de Constantinople, fourbe insigne qui, en 861, avait levé l'étendard de la révolte contre le Saint-Siège. Protégé par la cour de Constantinople, le schisme avait gagné la plupart des Evêques grecs. Il fut convoqué au foyer même du mal, à Constantinople, par le Pape Adrien II et présidé par ses Légats; et il dura quatre mois et demi, du 5 octobre 869 au 28 février 870. Ce Concile fut le dernier tenu en Orient; les supercherries des Grecs altéraient tout, et rendaient impossible la solution des affaires ecclésiastiques.

IX.—Le neuvième Concile est celui de Latran, ainsi appelé du nom de la Basilique et du

palais de *Latran*, résidence principale du Souverain-Pontife à Rome. Il fut convoqué par le Pape Gélase II; mais ce fut son successeur, Calixte II, qui le présida et le confirma en l'année 1123. Il fut très-court. On y régla la fameuse querelle des *investitures*; on y excommunia et on y déposa le détestable empereur d'Allemagne, Henri V, et l'on apporta une digue salutaire aux empiètements sacrilèges du césarisme contre les droits du Saint-Siège, de l'Épiscopat et des monastères.

X. — Le dixième Concile œcuménique fut également convoqué et tenu à Rome, dans la Basilique de Latran, en 1139, par le Pape Innocent II. Il ne dura que peu de semaines, et s'occupa de questions disciplinaires nécessaires à l'unité de la chrétienté.

XI. — Le onzième fut encore tenu à Latran, sous le pontificat d'Alexandre III, en 1179. Il dura quatorze jours, du 5 au 19 mars. Outre les règlements disciplinaires, il réprouva l'hérésie des Vaudois, nouveaux manichéens, qui condamnaient absolument la chair et tout l'ordre matériel, inventant une spiritualité quintessenciée, que les protestants devaient adopter plus tard.

XII. — Le douzième Concile général, quatrième de Latran, fut tenu à Rome par le grand et saint Pape Innocent III, en 1215. Il dura vingt jours seulement, du 10 au 30 novembre. Il condamna les Albigeois, anarchistes et fanatiques, précurseurs de nos calvinistes et de nos démagogues modernes. Il appella la chrétienté

au secours de la Terre sainte et de l'Europe catholique menacée par la barbarie musulmane. Il réforma puissamment le clergé et les Ordres religieux, où la barbarie de ces temps introduisait sans cesse de nouvelles causes de désordres.

XIII. — Le treizième Concile œcuménique se tint à Lyon en 1245, du 28 juin au 17 juillet, dix-neuf jours. Il avait été convoqué par le Pape Grégoire IX, déjà centenaire ; mais il fut présidé et confirmé par Innocent IV, successeur de Grégoire. Le Concile de Lyon excommunia et déposa l'impie Frédéric II Barberousse, empereur d'Allemagne, digne successeur d'Henri V, d'Henri IV et de plusieurs autres, tous ennemis publics de Dieu et des hommes. Les Evêques de France s'y montrèrent particulièrement énergiques dans la défense des droits de l'Église.

XIV. — Le quatorzième Concile se tint de nouveau à Lyon, en 1274, du 7 mai au 17 juillet, sous le pontificat et sous la présidence personnelle du saint Pape Grégoire X. Il eut pour but principal la réunion des Eglises schismatiques grecques et orientales à l'Église catholique, la pacification de la chrétienté et la répression des empiétements du pouvoir royal sur les droits de l'Église. Le grand Docteur saint Thomas d'Aquin, appelé par le Pape pour être son théologien au Concile, mourut en s'y rendant. Saint Bonaventure, non moins illustre et non moins saint, mourut également pendant le Concile, qu'il présidait quand le Pape était absent.

XV. — Le quinzième Concile œcuménique se

réunit en France, à Vienne en Dauphiné; il s'ouvrit le 16 octobre 1311 et finit le 7 mai 1312; il dura près de sept mois. Le Pape Clément V le convoqua, le présida et le confirma. L'affaire principale qui y fut réglée fut la dissolution de l'Ordre militaire des Templiers, devenu un redoutable foyer de secrète apostasie et d'immoralité. Nos francs-maçons modernes les regardent comme leurs ancêtres.

XVI. — Le seizième Concile œcuménique eut lieu à Constance, en Suisse, de 1414 à 1418, dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Depuis soixante-dix ans, le grand schisme d'Occident, comme on l'a appelé, divisait et désolait l'Église; il y avait à la fois deux Papes douteux, et l'on ne savait plus d'une manière certaine à quel chef spirituel on devait obéir. L'empereur Sigismond, après s'être entendu avec les autres princes chrétiens, convoqua à Constance une grande assemblée de tous les Évêques et de tous les chefs des États, afin de mettre fin à cette division désastreuse. Le Concile, ou plutôt l'assemblée, obligea de force les deux Papes *douteux*, Benoît XXII et Jean XXIII, à donner leur démission; après bien des difficultés, l'unité fut rétablie par l'élection du Pape Martin V. Dans ce Concile furent condamnées les hérésies de Wiclef et de Jean Huss, précurseurs de Luther, l'un en Angleterre, l'autre en Bohême. Le Concile de Constance n'est œcuménique que dans les décrets et canons confirmés par le Pape Martin V. Les Gallicans ont voulu appliquer au Pape *certain* ce que l'assemblée de Constance décrétait

touchant le Pape *douteux*, uniquement pour sortir du schisme. C'est un sophisme évident.

XVII. — Le dix-septième Concile général, dont nous avons déjà dit un mot, fut commencé à Bâle, en 1431, transféré et continué à Ferrare et puis à Florence, en 1439, et enfin terminé le 26 avril 1442; tout cela par le Pape Eugène IV, de sainte mémoire. L'objet spécial de ce Concile fut l'unité intérieure de l'Église par la soumission à l'autorité suprême et infaillible du Pontife romain, et la réunion des Églises d'Orient à l'Église Romaine. Cette réunion avait eu lieu plusieurs fois déjà; mais bientôt après, l'esprit de schisme et d'indépendance avait repris le dessus. Après le Concile de Florence, l'unité dura quatre ans à peine. C'est au Concile œcuménique de Florence que fut porté le célèbre décret de foi touchant le dogme de la Papauté : « *Nous définissons et nous déclarons que le Saint-Siège Apostolique et le Pontife Romain possèdent la primauté sur l'univers entier, et que lui, le Pontife Romain, est le successeur du bienheureux Pierre, Prince des Apôtres ; qu'il est le véritable Vicaire du Christ, le Chef de toute l'Église, le Père et le Docteur de tous les chrétiens ; et qu'à lui, en la personne de saint Pierre, a été donnée par Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST la pleine puissance de paître, de diriger et de gouverner l'Église universelle, ainsi que le constatent les Actes des Conciles œcuméniques et les saints Canons.* »

Il faut avoir un esprit rudement trempé pour ne pas trouver là la suprême et infaillible auto-

rité du Pape. Les *Gallicans* sont de cette force.

XVIII. — Le dix-huitième Concile œcuménique fut le cinquième de Latran. Il fut convoqué et ouvert par le Pape Jules II, le 3 mai 1512, pour le maintien de l'unité entre les princes chrétiens, et pour réprimer le césarisme anticatholique, qui, de plus en plus, levait la tête au milieu de la chrétienté. Il condamna la pragmatique sanction de Bourges, inspirée au roi de France, Charles VII, par les parlements. Il fut terminé et confirmé le 16 mars 1517, par le Pape Léon X, qui avait succédé à Jules II. Quelques Gallicans ont fait semblant de douter de l'œcuménicité de ce Concile, parce qu'il condamnait quelques-unes de leurs erreurs contenues dans la pragmatique sanction.

XIX. Le dix-neuvième Concile général, le dernier tenu depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX, est le célèbre Concile de Trente, dont les vingt-cinq sessions, interrompues et traversées par mille orages, comprirent un espace de dix-huit ans. Convoqué à Trente dans le Tyrol, par le Pape Paul III, à la demande des chefs du protestantisme naissant, qui voulait ainsi esquiver les condamnations du Saint-Siège, il s'ouvrit le 13 décembre 1545. Son but principal fut de défendre et de définir la foi catholique, presque tout entière altérée ou niée par Luther, Calvin et leurs sectateurs; puis de réformer par d'admirables règlements les mœurs et les habitudes du clergé, tant régulier que séculier. Le Concile de Trente est le plus important, sans contredit, et le plus complet de tous les Con-

ciles œcuméniques. Pendant sa durée, les Papes Paul III, Jules III, Marcel II, Paul IV et Pie IV se succédèrent sur la Chaire de saint Pierre. Ce fut ce dernier qui, le 4 décembre 1563, prononça la clôture du Concile et en confirma les décrets. Il eut pour successeur le grand saint Pie V qui, de concert avec saint Charles Borromée, le plus grand homme d'Église qui eût peut-être jamais paru, appliqua les décrets de Trente, et régla une foule d'affaires importantes, auxquelles le saint Concile n'avait pas eu le temps de donner ses soins.

Le Concile du Vatican sera le *vingtième* Concile œcuménique.

Si l'on considère les maux publics auxquels il devra porter remède et l'immensité des questions dogmatiques, sociales, politiques, canoniques et disciplinaires dont il devra s'occuper, sa tâche semble plus grande encore que celle du Concile de Trente. La renaissance du paganisme social, le protestantisme et la Révolution ont tout mis sens dessus dessous; il s'agit, pour ainsi dire, de créer un monde nouveau. L'Esprit-Saint, qui ne vieillit point, saura tirer aussi facilement l'Église de ce chaos qu'il a su tirer le monde du néant.

« Mais pourra-t-il se rassembler ? Il y a tant de difficultés ! » C'est un peu le secret de tels ou tels princes de ce monde, qui tiennent en mains ou la paix ou la guerre. S'ils maintiennent la paix, il est certain que le Concile aura lieu au temps marqué. S'ils lâchent la guerre, il est plus que probable que le Concile sera remis.

« A quelle époque serait-il remis? » Je n'en sais absolument rien. Ce qui est bien sûr, c'est que tôt ou tard il se tiendra, à la gloire de DIEU, au salut des âmes et des sociétés, à la confusion des impies.

« Et s'il se tient, durera-t-il longtemps? » Demandez-le au Saint-Esprit.

Tous, saluons-le d'avance ! Saluons ces grandes assises de l'Église de DIEU, d'où sortiront de si grands biens, d'où jailliront tant de lumières, et où, le seul, le véritable Sauveur JÉSUS-CHRIST, Notre-Seigneur, se vengera des ingratitude et des blasphèmes du monde moderne, en le comblant de grâces et en le purifiant dans des torrents de lumière, de miséricorde et d'amour !

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PROLOGUE d'après nature	3
I. Ce que c'est qu'un Concile	9
II. Ce qu'il faut pour qu'un Concile soit vraiment œcuménique.	10
III. Si les Conciles généraux sont nécessaires, et si le Pape est obligé, pour gouverner l'Église, d'assembler ainsi tous les Évêques en Concile. . . .	12
IV. Pourquoi Pie IX convoque en ce temps-ci un Concile œcuménique	14
V. De quoi va s'occuper le Concile.	17
VI. De l'infaillibilité des Conciles et comment Notre-Seigneur y enseigne et la personne du Pape et des Évêques.	20
VII. Sur quoi porte l'infaillibilité de l'Église et les Conciles.	22
VIII. Pourquoi, même en dehors de l'assistance du Saint-Esprit, l'autorité d'un Concile général est ce qu'il y a de plus grand et de plus respectable au monde.	24
IX. Comment se préparent et se tiennent les séances d'un Concile œcuménique	28
X. Comment des Évêques qui ne parlent point la même langue feront pour s'entendre dans un Concile œcuménique	51

TABLE DES MATIÈRES.		71
XI. Ce que devient l'autorité souveraine et infaillible du Pape au milieu du Concile.		33
XII. Comment, au Concile, chaque Évêque est vraiment Juge et Docteur quoiqu'il ne soit pas personnellement infaillible.		37
XIII. Si les misères humaines de ceux qui composent le Concile doivent nous empêcher de respecter profondément leurs décrets		39
XIV. Ce que deviendrait un Concile d'où le Pape se retirerait.		42
XV. Ce que deviendrait, en particulier, une décision du Concile si le Pape refusait de l'approuver et de la confirmer.		43
XVI. Ce qu'il faudrait penser d'un chrétien, et même d'un ecclésiastique qui ne se soumettrait pas à tous les décrets du Concile		45
XVII. De la gravité du péché que commettrait le prince catholique qui, sous un prétexte quelconque, oserait s'opposer à l'exécution des décrets du Concile		48
XVIII. Pourquoi cette opposition aux décrets du Concile serait non-seulement un grand péché, mais de plus une grande faute, au point de vue du bien public.		52
XIX. Comment le plus humble laïque peut et doit aider le Concile dans sa grande œuvre de salut public.		54
APPENDICE.		58

A LA MÊME LIBRAIRIE

PIE IX

ET

SES NOCES D'OR

PAR M^{me} DE SÉGUR

1 vol. in-18 de 144 pages. — Prix : 40 c. — *Franco*, 50 c.

Cet opuscule est un résumé de ce qu'il y a eu de plus émouvant et de plus extraordinaire à Rome, en Italie, en France, en Allemagne, en Europe, en Amérique, dans le monde entier, à l'occasion du Jubilé sacerdotal de N. T. S.-P. le Pape Pie IX.

Rien ne parle plus haut que les faits et rien ne se fait mieux lire, même par les plus indifférents. La voix des faits nous semble être la réfutation la plus saisissante, en même temps que la plus péremptoire, des abominables mensonges de la presse antireligieuse sur l'Église, sur Rome, sur la Papauté, sur le gouvernement pontifical, sur les dispositions des peuples à l'égard de la religion catholique. Sous ce rapport, cet opuscule nous semble avoir une portée très-considérable, et nous prions instamment tous ceux qui ont quelque souci de l'honneur de l'Église et du Saint-Siège de s'employer à le répandre autour d'eux, à le faire lire, à le faire circuler.

† L.-G. DE SÉGUR.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP, RUE D'ERFURTH, 1.